Cahier des matières tirées des archives de la Commune du Chenit
- No 14 -

Auguste Piguet

Histoire de l'Hôtel de Ville du Sentier
1954
Suivi de différents documents sur cette bâtisse

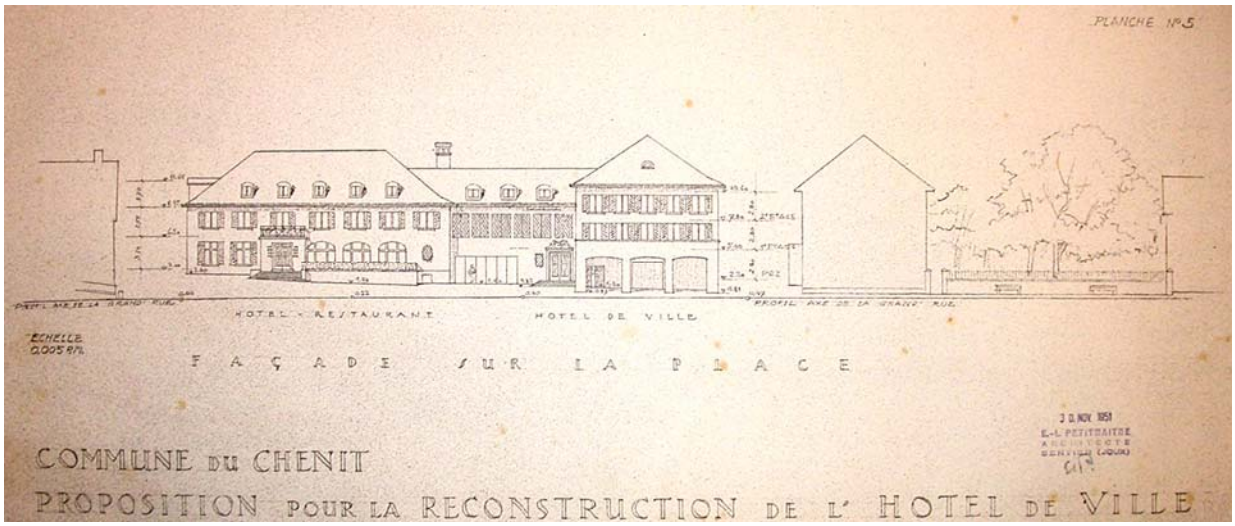

Ce qu'aurait pu être l'Hôtel de Ville

2008

Introduction

La démolition de l'Hôtel de Ville afin de le remplacer par un bâtiment plus moderne, surtout plus adapté aux besoins nouveaux qui sans cesse exigeaient plus de place, devait déjà se tramer à l'heure même où le professeur Piguet, avec la sagacité que l'on sait, se penchait sur l'histoire de ce vénérable bâtiment dont on retrouvera d'autres traces nombreuses dans les archives de la commune en général, dans nos transcriptions en particulier.

Le plan qui figure en couverture montre quelle aurait pu être la physionomie de ce bâtiment communal, une physionomie nettement plus accueillante et plus adaptée à une petite bourgade telle que le Sentier qui se résolut pourtant à adopter les plans de son très massif Hôtel de Ville actuel.

Cet historique est succinct et plein de lacune. Mais tel qu'il est, il offre une image sympathique de ce vénérable bâtiment qui avait vu passer de multiples générations de politiques, plus encore d'assoiffés qui refaisaient le monde dans l'une ou l'autre des salles à boire !

L'origine de l'Hôtel de Ville no 1 remonte au XVIIe siècle, alors même que véritablement la commune du Chenit se faisait. Pour cette raison aussi qu'elle eu put avoir plus d'égard pour un bâtiment qui était véritablement historique et qui contenait en quelque manière en ses murs l'histoire de plus de trois siècles. Des murs qui parlent ! Et une poutraison, mais était-elle d'origine, qui chante sous les coups de vent ou de bise.

De nombreuses cartes postales ont représenté ce vénérable édifice que l'on ne peut malheureusement pas découvrir sur la gravure Devicque représentant le Sentier, la vue étant prise depuis l'Orient-de-l'Orbe, les bâtiments récemment construit à son levant cachant l'entier de la bâtisse. Celle-ci visible en partie sur une ancienne gravure à découvrir dans la documentation mise à disposition des chercheurs par nous-même.

Il est à penser que d'autres documents, mais courent-ils toujours la Vallée, offriraient de prendre connaissance de manière un peu plus sérieuse de l'aspect esthétique de l'ancien Hôtel de Ville, au milieu du XIXe siècle disons. Mais les retrouverons-nous un jour ?

Ceci dit, bon retour en cette ancienne bâtisse pour une visite qui ne sera pas de trop !

Historique de l'Hôtel de Ville du Sentier – par Auguste Piguet –

Le monde renversé, en apparence du moins ; chose paradoxale, les habitants de la tranche nord du futur territoire du Chenit, disposèrent d'un local commun, embryon d'hôtel de ville, avant que leur communauté n'existât comme telle.

Il s'agissait d'une maisonnette, construite après la reconnaissance générale de biens de l'an 1600, mais avant l'acte de séparation avec Le Lieu en 1646.

Les cultivateurs du Chenit, signalés en 1590[1] lors de l'édification des moulins du Sentier, avaient besoin d'un local pour discuter de leurs intérêts.

A cet effet, ils édifièrent ou acquirent un petit bâtiment au cœur du Sentier. Rien n'a permis d'en préciser la date. Il semble toutefois logique de suggérer que ce fut avant 1612, date d'apparition de l'église. Si cet édifice avait été debout, on l'aurait sûrement utilisé comme le firent ceux du Lieu et de L'Abbaye pour leurs assemblées d'intérêt public. On n'aurait pas songé à bâtir un local spécial à deux pas de là.

Ce dut être au local commun du Sentier que se réunirent, sous la présidence de Pierre Le Coultre et d'Isaac Piguet, ces syndics d'avant la lettre, les sécessionnistes en espérance, pour rédiger leurs suppliques en faveur d'un temple au Chenit.

Maintes séances du comité travaillant à la séparation du Chenit d'avec Le Lieu se déroulèrent aussi au local commun. On y prépara sûrement le terrain en vue des conventions des 16 et 21 octobre 1646.

On présume aussi qu'avant l'apparition de la commune benjamine, le contingent militaire local se groupait, face au local commun, pour de là se rendre au Lieu, à l'Abbaye ou à Romainmôtier.

Probable aussi que nos lutteurs, prêts à descendre dans la palestre voisine, dite champ de bataille (Rivaboux), se donnaient rendez-vous au local commun.

Nos précieuses archives communales, conjointement à celles du Lieu, se chargent heureusement de nous renseigner sommairement sur l'aspect et la disposition des locaux de la future Maison de Commune.

Il s'agissait d'une maison basse recouverte en gros bardeaux (véritables planchettes) que de lourdes pierres maintenaient en place. Pas de clous. On les réservait à la fixation du mince tavillon (« prinancelle »), des « chapes », soit façades latérales.

Le bâtiment occupait seulement la partie centrale de l'Hôtel de Ville récemment livré à la pioche des démolisseurs.

On voyait, au soleil levant, une vaste pièce, dite poêle. La chaleur provenait, à l'origine du moins, de la cuisine attenante où d'énormes troncs embrasés rougissaient la plaque du foyer. Ce local, soit la tranche nord de la future salle à boire, servit conjointement, après 1646, aux Conseils pour leurs «tenables » soit

[1] Voir ACChenit, EA27, acte du 31 mai 1590

assemblées ; aux écoliers pour leurs leçons ; le consistoire local y siégea probablement à l'occasion.

Borgne, selon la coutume du temps, la cuisine occupait la tranche centrale du bâtiment, droit à l'arrière de la salle des conseils. Le redressement des manteaux, soit volets, de la grande cheminée de bois, assurait seul à la pièce un rudiment de clarté. Ce local allait garder son emploi trois siècles et demi durant. Légion, les plats savoureux qui s'y mijotèrent. L'eau vous vient à la bouche en y songeant !

Une chambre derrière s'approfondissait en outre vers l'ouest. Les premiers régents du Sentier durent s'en contenter comme chambre de ménage, dortoir, etc.

Quelque dépendance paraît s'être adossée au nord de la construction principale. On y remisait surtout le bois. Elle servit par la suite de rural.

Un long corridor, dit « pourtsou », séparait le bâtiment principal de sa modeste annexe. L'emplacement de ce vestibule ne changea pas au cours des siècles. A noter toutefois que la porte d'accès s'ouvrait à gauche, au fond du « néveau ».

Mais l'humble construction d'avant 1612 prit fatalement de l'extension. Au fur et à mesure des besoins, nous la verrons s'allonger tant au nord qu'au sud ; être rognée à l'arrière, se rehausser d'un étage ; s'agrémenter d'une terrasse pourvue de rampes d'escaliers ; bref, prendre peu à peu l'aspect qui naguère nous était familier.

Les ayants droit au local commun transmirent leur propriété à la communauté fraîchement éclose, sans doute contre paiement. Les actes de l'époque demeurent malheureusement muets sur cette transaction.

Au début, la maison de commune, sans doute reprise en bon état, ne nécessita guère de réparations. Il faut descendre jusqu'au siècle suivant pour en rencontrer de sérieuses.

Il s'agissait, en 1702, d'un rustiquage des murailles, d'un remplacement de la « tralaison » soit plafond, des parois et du plancher de la chambre principale.

Une seconde fenêtre en verre fit alors apparition. La toute première, exigée par le régent, remontait à 1680 déjà. Avant cette date, la maison de commune de connaissait que des volets en bois plein, des carreaux en papier huilé peut-être. Ces premières vitres, rondes et massives, serties dans du plomb, se coulaient en Pré-Rodet et dans les autres verrières de la région. Nos lointains ancêtres les dénommaient « rondons ».

Les importantes réparations de 1702 revinrent à 55 florins, entretien des maçons pendant douze jours compris.

Mais la jeune commune se peuplait rapidement. Sa maison devenait insuffisante. Il fallut à tout pris aviser. En 1719, on procéda à une reconstruction en règle. Que demeura-t-il du local commun désuet ? La cuisine borgne et le rural seuls. Il convint d'abattre les murailles et la ramure. De véritables

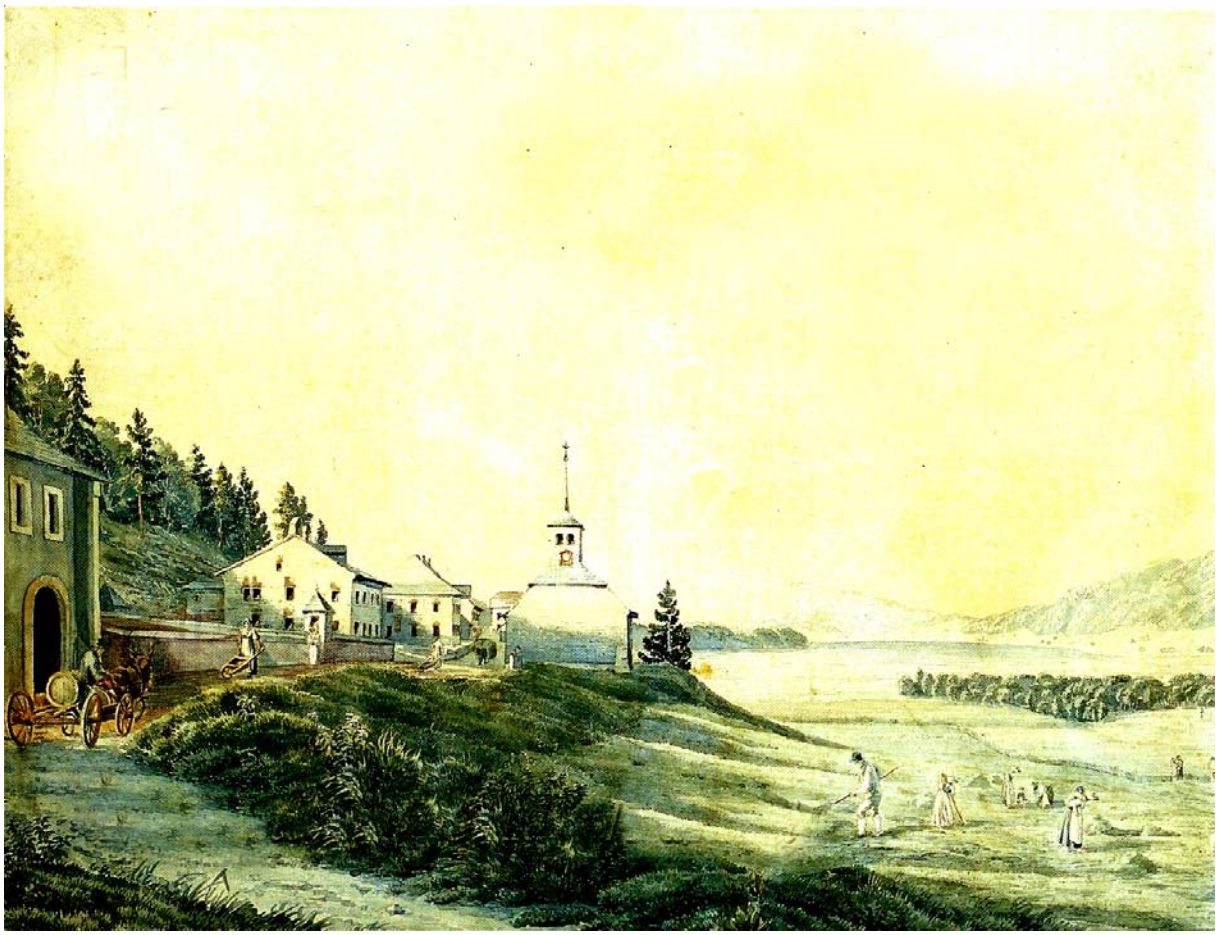

L'Hôtel de Ville est visible sur gravure d'auteur inconnu, à gauche, avec un chargement de vin prêt à être déchargé dans la cave. Plus loin, l'Hôtel de l'Union, la cure, et au centre l'église no 2. La route présente encore les déclivités naturelles. La fontaine n'a pas été construite, les usagers de l'Hôtel de Ville devant user alors des eaux de la fontaine du Haut du Sentier.

fondations se révélèrent indispensables. Des maçons du dehors, les frères Juvet, se mirent à l'œuvre.

Les gouverneurs avaient préalablement obtenu une permission de chaufour. La chaux, dûment fusée, mélangée à du sable fin dans des « broyaux », se vit convertie en mortier. Un « couvert » protégeait les « brasses ». En temps opportun, le « marin » destiné à la charpente, abattu aux Chaumilles communales, se vit « chablé » en bas les Mollards. Une équipe de « chapuis », ancien mot pour charpentier, sous la direction du gouverneur Abraham Piguet, dressa la charpente.

Un grandiose lever put enfin avoir lieu, Deux veaux furent sacrifiés à cette occasion. Certains bourgeois bien placés, se firent un plaisir de fournir, à l'œil semble-t-il, des ais complémentaires, des solettes, des lattes et même de robustes troncs pour le sommier de la cuisine.

Quant aux articles en fer, on eut recours au maître-serrurier Moïse Golay et à l'usinier Jaquet ; à Pierre Aubert du Brassus pour la clouterie ; à Vallorbe pour

les deux piliers de soutien de la future salle à boire ; à un Guyon de Bois-d'Amont pour la plaque de contre-feu encastrée dans la muraille jouxtant le foyer de la cuisine.

Qu'est-il advenu, lors de la toute récente démolition, de l'intéressante plaque en question ? L'a-t-on mise en lieu sûr ? Espérons-le. La robuste dalle du nouveau foyer, taillée par Joseph Meylan, pesait 130 livres. Elle lui fut payée à raison de 3 ½ cruches, soit kreutzers, par livre. Le menuisier Baussard, de Romainmôtier, établi en Groënroud, livra les fenêtres nécessaires. Elle revinrent en bloc à 84 florins 3 sols. Il s'agissait probablement déjà de fenêtres dites à guillotine. Celles du poêle, soit de la chambre principale, se virent, par précaution, munies de barreaux enduits de poix. Il en fut de même des fenêtres de l' écurie ou étable, local signalé à ce moment pour la première fois. On voit que la Maison de Commune disposait, on ne sait depuis quand, d'un domaine. D'étage, il n'était point encore question en 1719. De nouveaux locaux d'habitation non plus, ce qui ne laisse pas de surprendre.

Derechef série de transformations d'importance en 1743.

L'école et son régent-concierge-fermier déménagent vers le Haut du Sentier. Une installation moins rudimentaire les attend à l'ex-hôtel de l'Ours. Sur ce, la Maison de commune devint conjointement hôtellerie. Un tenancier en assura le service et s'occupa du domaine. A la cave nouvelle des mesures protectrices furent jugées indispensables. On y procéda au ferrage des portes. Les tonneaux reposèrent sur de robustes poutres dites « mars » provenant des Chaumilles.

Trois ans plus tard, en l'an 1746, le besoin d'une salle à l'étage se fit sentir. Les Conseils décidèrent de relever le rang central, d'y créer un vaste local traversant de part en part le bâtiment ; de le pourvoir de fenêtres, tant à orient qu'au couchant. Mais s'écriera-t-on, qu'est-ce donc qu'un rang ? Ce terme si désuet désignait autrefois l'espace de quelque trois mètres compris entre deux chevrons. On parlait aussi de demi-rangs et de rangs doubles.

La salle, naguère dite du Grütli, provenait ce me semble, d'un démembrement de la vaste pièce de l'étage aménagée en 1746.

Une dépense à provisions fut en outre établie à l'arrière du bâtiment principal. On a quelque propension à avancer que cet édicule dûment grandi, devint, un demi-siècle plus tard, la geôle depuis peu disparue.

Toujours en 1746, les barreaux de fer de toutes les fenêtres se virent passés à la poix, en prévention de la rouille. Pour la première fois il est question de moyens de chauffage autres que l'antique foyer et sa plaque de fer. Il s'agissait d'un fourneau potager pourvu d'une « chauffe-panse ». Un certain Pétrognet d'Orbe se chargea de les fournir. Pour le logis, trois formes de lits dites « châlits », durent être procurées en 1747. Elles revinrent à 11florins l'une.

Nouvelle rebâtisse en 1755. On rehaussa la ramure sur deux points, soit tant au sud qu'au nord, de façon à ce qu'elle fut à même hauteur. Ainsi disparut la singulière protubérance qui couronnait la partie médiane de l'établissement. Il convint, pendant la durée des travaux, de transférer les archives à l'école du haut

du village sous la surveillance du régent. Comme de juste, un plantureux « lever » fut célébré une fois le bâtiment sous toit.

A la même époque apparut une seconde plaque de foyer, taque en bon français. Un Bourguignon se chargea de la livrer au prix de 112 florins. Mais où l'encastra-t-on ? Y avait-il donc un second foyer à l'étage ? Il convint également de changer l'emplacement du four. Sans doute à l'extérieur à l'origine, selon l'ancienne coutume, il fut probablement aménagé au fond de la cuisine. La rebâtisse dont il vient d'être question dura de juillet 1755 à fin 1756. Chose curieuse, les hôteliers associés, Isaac Benoit et Jean-Louis Loup, fonctionnèrent comme entrepreneurs improvisés. Ils s'en tirèrent à la satisfaction générale et touchèrent 400 florins d'indemnité, le débit ayant été fort réduit pendant les opérations de reconstruction.

Le bâtiment, n'oublions pas de le signaler, avait été prolongé au midi d'un rang neuf. On l'édifia sur une languette de terrain acquise d'une voisine, la veuve du Juge Piguet. Il convint naturellement de meubler cette annexe. Un poêle en catelles y fit apparition. Ces « catalars » soit poêliers, se chargèrent de le remettre en état en 1758. Ils employèrent à cet effet des crampons et de la terre grasse. Le rang neuf, où sans doute les Conseils siégeaient de préférence, fut en outre pourvu d'un banc dossier et d'une table de noyer à rallonge.

Qui n'aime pouvoir faire le tour de sa maison sans fouler le terrain du voisin ? Du côté nord, l'Hôtel de Ville se sentait à l'étroit. En 1758, nécessité se fit sentir d'acheter 123 toises, soit l'emplacement de la future voûte et de la salle du tribunal. Le vendeur, le forestier-assesseur Philippe Lugrin, disposait de l'important mas de terre attenant à l'Hôtel. Il y avait construit en 1701 le bâtiment qui, par l'intermédiaire d'une famille Rochat, devait être connu sous le nom d'Hôtel de l'Union.

Vers le milieu du siècle, les fourneaux de fer à tuyaux vinrent concurrencer les poêles en catelles. La commune du Chenit fit acquisition, pour la salle à boire de l'hôtel, d'un fourneau de fer à la mode du jour. Il lui revint à 75 florins. Nécessité se fit sentir, en 1764, d'un local de toute sûreté pour les archives. On l'aménagea au rang du vent à l'étage. Il s'agissait, ce me semble, de la future salle de la municipalité. Il en coûta la modeste somme de 26 florins.

Une unique remarque trouvée dans les comptes de la commune fait voir que les Conseils, quittant la salle à boire enfumée, occupaient la grande pièce centrale de l'étage. Le Consistoire local y tenait aussi ses assises à l'ordinaire. Quant aux sortes de Landsgemeinden où tous les mâles, dès l'âge de 16 ans, étaient appelés à entendre les décisions importantes du Gouvernement bernois et celles de nos deux Conseils, elles eurent longtemps lieu à l'Eglise, à l'issue du sermon. Mais nombre de citoyens protestèrent, trouvant inconvenant de discuter d'affaires à ce moment et en pareil lieu. Il fut finalement décidé que les Conseils réduiraient au strict minimum leurs communications au public et sans permettre la discussion subséquente. C'était, ou presque, donner le coup de grâce aux

vénérables assemblées générales. A peine si, désormais, il en sera encore question (1768), avant les troubles révolutionnaires.

LA Maison de Commune se louait à raison d'un peu plus de 400 florins par année, 425 en 1764, soi quelque 2000 francs d'aujourd'hui.

Siège des autorités communales de tout ordre, notre Hôtel de Commune avait un débit forcé assez important. Il bénéficiait des exercices du Contingent du Chenit sur la place d'armes voisine ; des avant revues qui avaient lieu en Gratazloup, à la tête du lac ; des revues du Lieu, car le cortège se formait devant l'hôtel pour y revenir le soir ; dès 1798, des fameuses Fêtes civiques auxquelles la population entière prenait part.

Il n'y avait pourtant, au XVIIIe siècle, ni foires ni marchés au territoire du Chenit. Les seules foires autorisées à la Vallée avant 1804, se tenaient au Lieu, au printemps et à l'arrière-saison. Nos combourgeois fréquentaient en outre les foires de Mouthe. Les fripiers leurs cédaient à bon compte des défroques militaires, d'ecclésiastiques et de civils. Nombre de gens profitaient de l'occasion pour y consulter deux praticiens réputés, les docteurs Cart et Vaucheret.

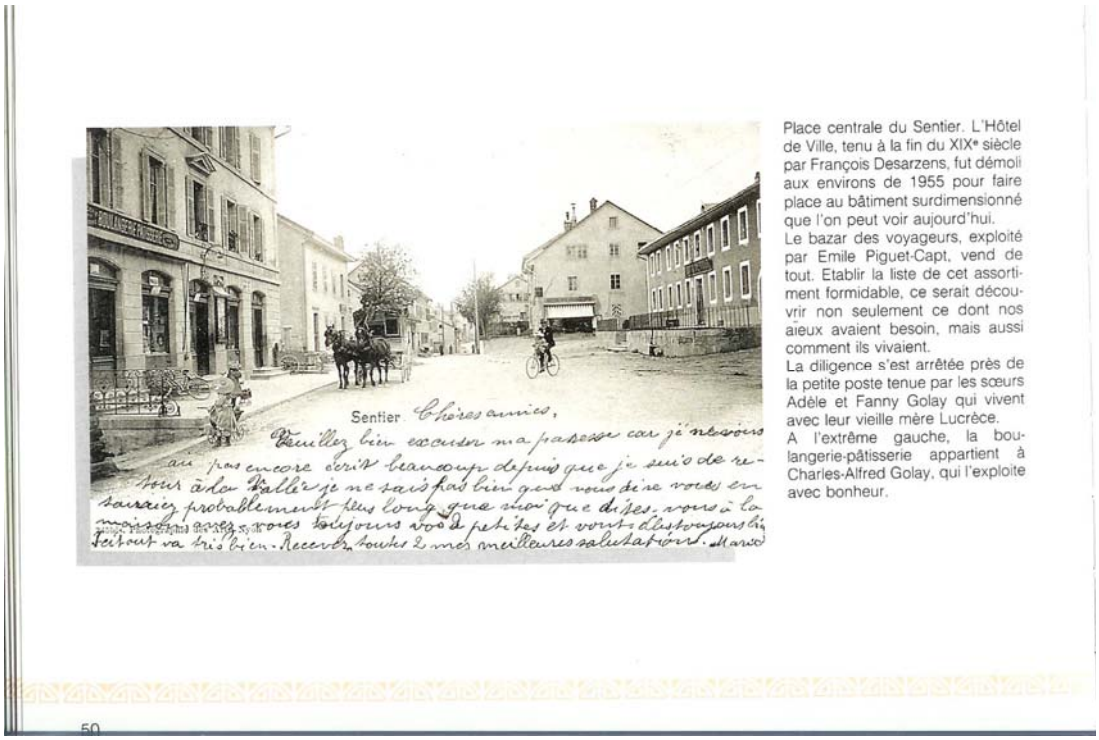

Place centrale du Sentier. L'Hôtel de Ville, tenu à la fin du XIXe siècle par François Desarzens, fut démoli aux environs de 1955 pour faire place au bâtiment surdimensionné que l'on peut voir aujourd'hui.
Le bazar des voyageurs, exploité par Emile Piguet-Capt, vend de tout. Etablir la liste de cet assortiment formidable, ce serait découvrir non seulement ce dont nos aïeux avaient besoin, mais aussi comment ils vivaient.
La diligence s'est arrêtée près de la petite poste tenue par les sœurs Adèle et Fanny Golay qui vivent avec leur vieille mère Lucrèce.
A l'extrême gauche, la boulangerie-pâtisserie appartient à Charles-Alfred Golay, qui l'exploite avec bonheur.

Belle époque, la place de l'Hôtel de Ville

Les décennies qui précédèrent la Révolution vaudoise n'apportèrent pas grand changement à la maison de Commune. Elle avait à la longue pris l'aspect auquel nous étions accoutumés. Il y manquait toutefois l'aile nord qui apparut au début du siècle suivant et l'inoubliable terrasse à laquelle nous reviendrons.

Vers la fin du XVIIIe siècle, le bâtiment paraît avoir été dans un état déplorable, à preuve que le tenancier d'alors, le capitaine Meylan, demanda son congé, les réparations urgentes tardant par trop de s'exécuter (1798).

Les rapports entre le puissant souverain et ses sujets combiers étaient plutôt cordiaux à l'ordinaire. Ils se ressentaient du fait que la haute combe payait des moins lourdes taxes que les grasses terres de la plaine et du vignoble.

Il y eut pourtant maintes prises de bec, ainsi lors du procès du Risoud. Mais les procès-verbaux des Douze signalent de justesse les récriminations. La prudence s'imposait. Les Douze d'ailleurs, gens d'extrême droite, se montraient hostiles, et comment, aux idées avancées venues de France.

Dans ces conditions rien d'étonnant si les trois communes montagnardes figurèrent au nombre de celles qui envoyèrent à Berne des adresses de fidélité lors des troubles de 1790, puis l'année suivante.

Malgré les mesures prises, les idées révolutionnaires faisaient leur chemin, bouleversaient certains esprits. Philippe Berney, de l'Orient, marchand pierriste, devenu suspect, subit une longue détention au château d'Aarbourg, puis à Berne même.

Le nommé Jean-David Golay, qu'on aimerait identifier, se vit banni, quatre ans durant, des terres de Leurs Excellences. Certain factionnaire déserteur, Jean-Louis Maréchaux, de la Combe du Moussillon, fut condamné à 15 ans de travaux publics. On regrette de ne pas en avoir davantage sur le compte de cet infortuné. Les archives cantonales se chargeraient-t-elles de nous renseigner ?

Même en janvier 1798, les autorités du Chenit demeurèrent fidèles à Berne. La bonne moitié de la population demeurait également hostile au renouveau.

Or la morgue de certains Douze qualifiés de « ristous », déformation d'aristocrates, allait faire grand tort à la cause bernoise.

Alors qu'à l'H'ôtel de ville les conseillers commençaient à trembler dans leurs culottes, le public s'animait. En dépit des admonestations des Douze, un Comité directeur, présidé par David Rochat de la Lande, se fondait au Brassus. Il rédigea une sorte de « cahier de doléances » relativement modéré.

Sur ce, les événements de Paris, puis de Lausanne, firent pencher la balance en faveur de l'indépendance vaudoise. La proclamation de la République lémanique vint enhardir les esprits timorés. L'enseigne en fer forgé, représentant l'ours de Berne, qui surmontait l'entrée de la Maison de Ville, fut arrachée et mise en pièces.

Deux groupes de volontaires se constituèrent pour marcher à l'attaque ou à la défense de Berne ; celui du canton nouveau né, le contingent du Chenit comprenait en principe 100 hommes, la Légion fidèle, prête à verser son sang en faveur du souverain déchu. Certaines familles aux sentiments mélangés, fournirent des guerriers des deux camps. Dans ces conditions la Vallée accueillit avec des sentiments mélangés la nouvelle de la prise de Berne. A d'aucuns la pilule parut dure à avaler.

En pleine effervescence politique, nos ancêtres, quant à leurs intérêts matériels, ne perdaient pas le nord.

Au grand soulagement d'un chacun, les droits du Risoud furent maintenus, grâce notamment à des mémoires bien documentés présentés à Aarau, capitale provisoire de la République helvétique. La Vallée constitua un district à part, au grand dépit de l'ancien chef-lieu du bailliage.

Heureuses journées pour les partisans des idées nouvelles que celle des 10 juin, 13 juillet et 19 août 1798 ; la dernière surtout où fut célébrée au Sentier, au pied de l'Arbre de la Liberté, notre première Fête civique. Des cortèges s'ébranlèrent devant la Maison de Ville pour gagner la voisine place d'armes. Des discours patriotiques enflammèrent les esprits ; des salves de joie retentirent, l'orchestre s'époumona. Chaque citoyen prononça le « serment civique ». Quant au banquet civique, on le servit sur place. Quatre toasts furent portés. Bref, ce fut du délire.

Le jeune Samuel Rochat, alors âgé de juste 20 ans, s'inspira sûrement du « Livret patriotique » lorsqu'il moula en vers mâles et sonores les nobles strophes de son « Hymne vaudois ». Le futur colonel, élevé au Sentier chez son père Lily (petit nom de Louis) Rochat, marchand pierriste, possesseur du bâtiment dit « Chez Guignard-Vidoudez », et non au futur Hôtel de l'Union comme je l'ai erronément prétendu ailleurs.

Ne serait-il pas indiqué d'apposer une plaque commémorative sur ce point en l'honneur de l'auteur juvénile de cet hymne patriotique qui fit, et fait encore, palpiter le cœur de tout bon Vaudois ?

Certaines personnes, dévouées à la cause bernoise, parvenaient mal à cacher leurs regrets du bon vieux temps de Leurs Excellences ; tel ce Meylan Chez-Trompette qui, sur le perron de l'Hôtel de Ville, se saisit du nouveau drapeau de la Saint-Jaques, au couleurs vaudoises, puis le déchira en s'écriant : « Nous n'avons nul besoin de cette guenille de païens ! »

Les tribunaux de district, créés sous l'Helvétique, persistèrent quelque peu modifiées une fois l'indépendance vaudoise acquise.

Le Sentier, devenu chef-lieu de district, dut fournir les locaux nécessaires au Tribunal de la Vallée. Il fallut, pour cela, édifier une tranche nouvelle de bâtiments au nord de la Maison de Commune. Alors firent apparition la « salle du tribunal », « la voûte », « les prisons » à l'arrière.

Le Conseil communal, remplaçant les Douze et les Vingt-Quatre de la période bernoise, quitta la grande pièce de l'étage du bâtiment principal pour tenir séance à la salle du Tribunal. Une permission de foire, octroyée à la commune du Chenit en 1804, puis un marché hebdomadaire[2], donnèrent une grande animation au village du Sentier encore peu peuplé à cette époque. L'Hôtel de Ville fut beau premier à en profiter.

[2] Le marché fut créé en faveur du village du Brassus

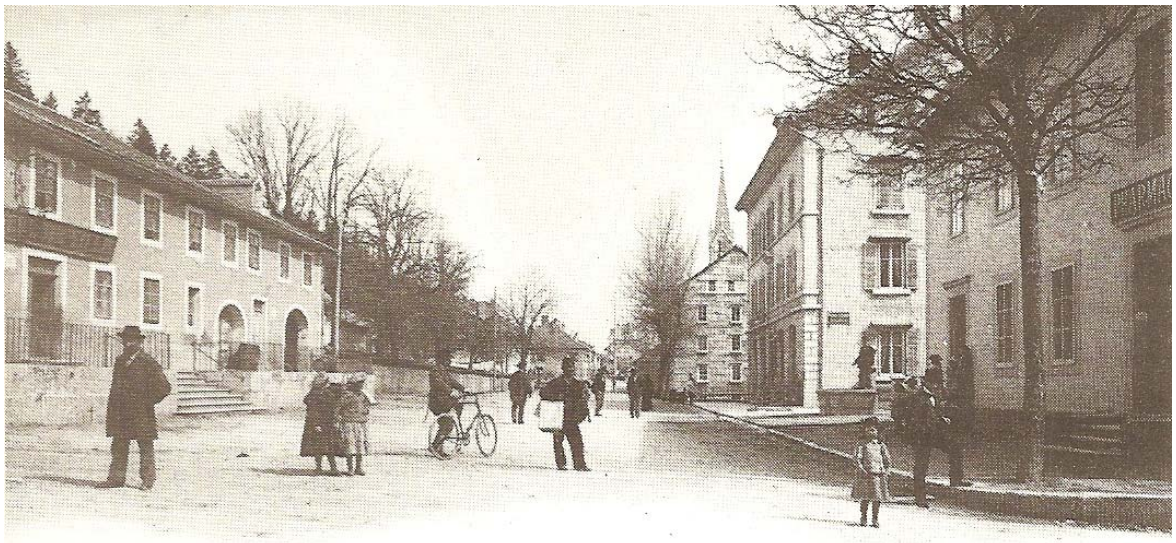

Le Sentier — Place Hôtel de Ville

La fontaine de l'Hôtel de Ville est visible à droite. Elle n'était donc pas vraiment à proximité immédiate de la bâtisse, mais de l'autre côté de la rue, nous ignorons ce qu'elle est devenue après la construction des bâtisses qui ont pris sa place, soit sauf erreur la boulangerie Meige frères.

On ne saurait décrire les avatars de l'ex-Hôtel de ville sans donner une idée des changements survenus.

L'ancienne route d'il y a un siècle épousait, selon la coutume d'alors, tous les accidents du terrain. Elle s'élevait progressivement dès le Lion d'Or, rasait ou presque la base des murailles du futur Crédit Mutuel et de l'Hôtel de Ville pour gagner en pente douce le Haut du Sentier. L'amélioration de la route une fois réalisée, l'Hôtel de Ville se trouva haut perché et d'un accès difficile L'idée d'établir une terrasse vint par la force même des choses aux autorités. Un projet détaillé fut soumis au Conseil communal en 1854, le 26 avril. Il prévoyait une terrasse de 15 pieds (5 mètres) de largeur, pourvue de deux rampes d'escaliers. L'avant-toit dut être quelque peu rogné. Ce fut donc il y a juste un siècle que notre vieil Hôtel de ville prit l'aspect définitif qui nous était familier. La fontaine voisine datait de la même époque. Une source avait été préalablement achetée à l'Orient, des frères Meylan chez Trompette. L'inauguration de la nouvelle fontaine se vit retardée du fait que le colonel Rochat fit des difficultés pour laisser poser les tuyaux de bois sur ses fonds. Le bassin, taillé à Vaulion, mesurait 1900 pots, payés à raison de 29 ct. l'un. Droit à orient du bassin en question, l'Hôtel de Ville disposait d'un petit jardin au lieu même où s'éleva plus tard la pharmacie.

Ce plantage étroit dévalait en pente raide vers le fond d'un entonnoir dit Creux à Napoléon. Là les saltimbanques exerçaient leurs tours d'adresse, le public faisait galerie.

Toujours en 1854, le besoin d'une communication directe entre l'Hôtel de Ville et l'Orient se fit ardemment sentir. Alors apparut la large route dite Neuve avec pont de pierre sur l'Orbe.

Jusqu'à ce moment, on s'était contenté d'une passerelle sur l'Orbe, dénommée « Petites planches » et d'une charrière aux profondes ornières.

Deux anecdotes typiques termineront cet exposé que d'aucuns jugeront longuet.

Ver 1830, les membres de la secte des Vieux dissidents se refusèrent au service militaire. Ils se virent, conformément à la loi, condamnés à trois jours de prison. Or les réfractaires étaient tous musiciens dans l'âme. A l'heure prescrite, on les vit arriver du Brassus avec leurs instruments : violon, hautbois, contre-basse, flûte, trompette. Des flots d'harmonie s'échappèrent bientôt de la salle d'arrêts. Il s'agissait bien entendu de psaumes.

La population apprit ce qui se passait. Des groupes de curieux cernèrent l'humble geôle. Pression fut exercée sur les autorités qui consentir à ce que les captifs s'installassent sur la terrasse située à flanc de coteau, droit au nord de la prison. La nouvelle courut de proche en proche. Ce fut un branle-bas général. Chacun tint à assister à ce concert d'un genre si spécial. Tous accompagnaient de la voix les reclus-musiciens. La future côte de l'Union était noire de monde. Il se parla des générations durant de cette cérémonie édifiante. Rien qu'à y songer, nos grand-mères avaient la larme à l'œil.

Le fait suivant tient plutôt de la galéjade.

Certain Meylan de l'0rient, condamné par notre tribunal de district, protesta contre le verdict à sa façon. Tombé à genoux devant la fontaine de l'Hôtel de ville, le bonhomme sortit une boîte d'allumettes de sa poche, les enflamma l'une après l'autre en ayant l'air de chercher quelque chose. « Que tsêrtse-tou ? », lui demanda-t-on en parler du cru. « Tsertsou la justice », répondit l'interpellé !

Cette étude parut dans la Feuille d'Avis de la Vallée du 2.7.1958. On la trouve aussi sous forme de manuscrit dans les ACChenit, XA3, du 9 novembre 1954.

Documents divers

1759, mis en prix de la maison de ville et logis du Chenit

Les sieurs Abram et Jaques Meylan, assesseurs consistoriaux, agissant en qualité de gouverneurs de l'honorable commune du Chenit et par délibération de l'honorable Conseil, ont fait crier en amodiation la maison de ville et logis du dit lieu avec ses appartenances, jardins et le Pré des Marais, le tout comme il existe

à présent pour temps et terme de trois années, la première qui commencera le premier jour du mois de janvier 1760 et la dernière finira le dernier jour du mois de Xbre 1762, l'échute ayant été fixée au 22e 7bre de cette année 1759 et celui à qui elle échera sera tenu de remplir exactement les conditions suivantes :

1o Il donnera caution solidaire au contentement du Conseil.

2o Ledit Conseil se réserve la chambre qui lui plaira de choisir pour y tenir ses assemblées et celles du Consistoire que l'amodieur devra échauffer à ses frais en hiver toutes les fois qu'il en sera requis.

3o Il devra tenir le dit logis net et en bon ordre fin de pouvoir y recevoir et loger les honnêtes gens qui en auront les occasions ; il devra aussi tenir net les fossés à l'entour de dite maison et il sera chargé de faire et maintenir les cloisons des jardins en bon état et les remettre de même.

4o Il paiera la cense du dit logis, le longuelt et attavernage de tout le vin qu'il y débitera lequel il devra indiquer de bonne foi à l'un des gouverneurs avant que de le mettre en perce, afin que le Conseil en puisse faire la taxe suivant son juste prix, à laquelle il devra se soumettre absolument aussi bien que pour celle du pain, suivant le tarif accoutumé.

5o Il ne donnera ni ne vendra aucun vin ou autre denrée dans le dit logis, ni gens à son nom, les jours de dimanche et de fêtes, pendant les actions saintes de prédication, catéchismes et prières publiques, excepté à des étrangers, par lesquels on entend les personnes qui résident hors de la Vallée et non celles des communes voisines, maçons, fruitiers et autres qui résident pour quelque temps dans la dite Vallée, à moins d'un cas important qui ne se puisse renvoyer comme maladie, faiblesse de vieillesse ; les jours de communion en particulier, il ne donnera à boire ni à manger à personne pendant les actions saintes ni devant ni après à moins des sus dits cas, sous la peine irrémissible de payer l'amende de dix livres bernoise suivant les lois consistoriales. Il ne souffrira non plus dans le dit logis aucun jeu ni danse sous la même amende pour le jeu et de vingt livres pour la danse.

6o Il devra aussi tenir bonne police en tout temps au dit logis, ni pas souffrir des enfants ni leur donner à boire et à manger sans le consentement de leurs parents, ne donner du vin à personne jusqu'à ce qu'elle soit ivre, ne donner ni à boire ni à manger les jours de dimanche dès qu'on a allumé la chandelle afin que le monde se retire de bonne heure, chacun chez soit, de même le samedi dès les huit heures du soir, afin aussi que chacun se retire ce jour-là de bonne heure pour se préparer à sanctifier le jour du repos et les autres jours sur semaine ne pas souffrir le monde trop tard et plus que la veillée raisonnable ne porte, excepté les étrangers et les cas de nécessité. Il devra aussi empêcher de tout son pouvoir toutes dispute et batterie et scandale qui pourrait y arriver, soit de jour soit de nuit, et il devra rapporter à qui de droit, sans support et de bonne foi, tous ceux qui malgré ses remontrances en viendront è des batteries ou disputes scandaleuses.

7o Il devra blanchir la nappe et serviette de la communion, tenir les semaisses et coupes nettes et propres et les tenir en lieu assuré et en répondre.

8o Il lui sera remis un inventaire des tables, bancs, chaises, râteliers et autres ustensiles qui sont dans le dit logis appartenant à la commune, qu'il devra remettre au même état qui lui auront été remis, aussi bien que les portes, serrures, fenêtres et ce qui en dépend, et en cas que la commune voulut rebâtir ou changer quelque chose à la dite maison, il ne pourra demander aucun dédommagement pour ce sujet.

9o Celui à qui elle sera échute ne pourra la remettre à personne sans le consentement du Conseil, et si c'est un étranger qui ait le dit logis, il ne pourra, après l'avoir quitté, mettre plus de frais pour ce qui lui sera redu pour des particuliers du Chenit que si lui-même y était sédentaire.

10o Et en cas qu'il ne vienne pas à remplir fidèlement tous les articles du présent mis en prix, en particulier ce qui concerne la police, le Conseil sera en droit de le faire sortir sans qu'il y puisse trouver à redire ni demander aucun dédommagement à cet égard, pas même des vins payés.

11o Pendant que la garde se fera devant la dite maison, celui qui la fera aura la liberté d'aller et venir en icelle, de s'y chauffer sans que cela soit à charge à la commune, cependant sans être importun au cabaretier, se devant comporter en toute honnêteté.

12o Cas arrivant que la commune voulut établir une boucherie, le dit cabaretier ne pourra s'y opposer ni demander aucun dédommagement à ce sujet.

13o La ferme du dit logis se paiera au montant de la dernière mise, chaque année à la St. Martin en bonnes espèces.

14o Il ne se mettra aucun vin sur les mises, mais celui à qui il sera échu, paiera le dit jour à chaque conseiller pour vins un florin.

15o Il paiera le dit jour à la Bourse des Pauves pour vins, trois florins.

16o Et au secrétaire pour l'émolument des deux doubles de l'amodiation, dix batz.

Note : logis échu le 22e 7re 1759, après les criées, portant l'amodiation de 400 florins de départ à 485 florins en finale, à Pierre Piguet comme plus offrant et dernier enchérisseur.

Du 4e janvier 1668 **– quand la commune veut transformer sa maison d'école en logis public et que LL.EE. ne veulent pas** ! –

Copie d'une lettre de l'époque et dont l'original s'est perdu.

Samuel de Vatteville, bourgeois de Berne, Ballif de Romainmôtier,

Aux sieurs Gouverneurs et communiers du Chenit, salut,

Sur l'information a nous donnée qu'étiez en délibération de faire un logis public de votre maison qui a été achetée pour le logement de votre maître d'école, et même à ce sujet LLxes vous ont bénignement gratifié du laud, c'est pourquoi trouvant hors de raison que d'une maison vouée pour un saint exercice de piété en prétendiez faire un cabaret et logis public, nous vous mandons et commandons de vous retirer de cette intention, vous défendant d'employer dite maison à autre usage qu'à celui auquel elle a été vouée, à peine des bamps et châtiments.

Donné ce 4e de janvier 1668.

Vous commandant au surplus de balier un acte signé au sieur Abraham Capt, du consentement qu'apportez à l'octroy et permission par nous à lui concédée pour le vendage du vin dans sa maison du Chenit.

D’autres vues de l’Hôtel de Ville et de la fontaine

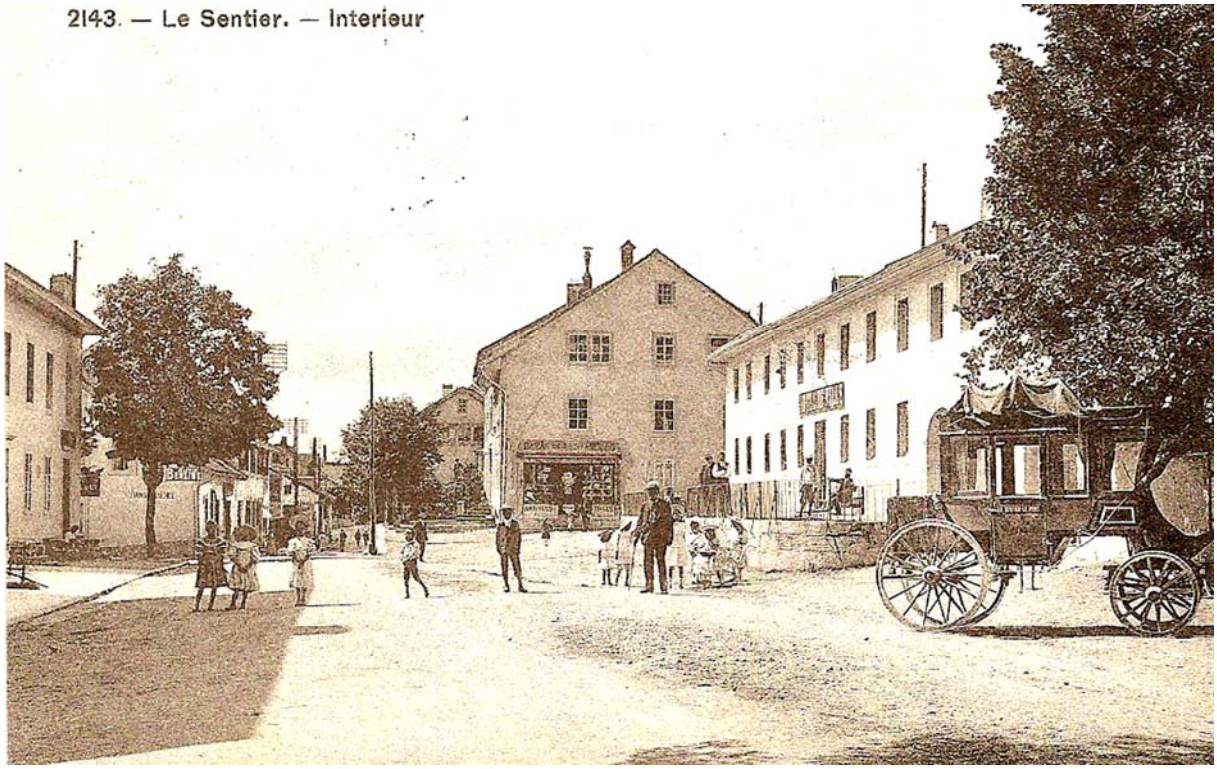

La place de l’Hôtel de Ville animée pour l’occasion d’une belle photo

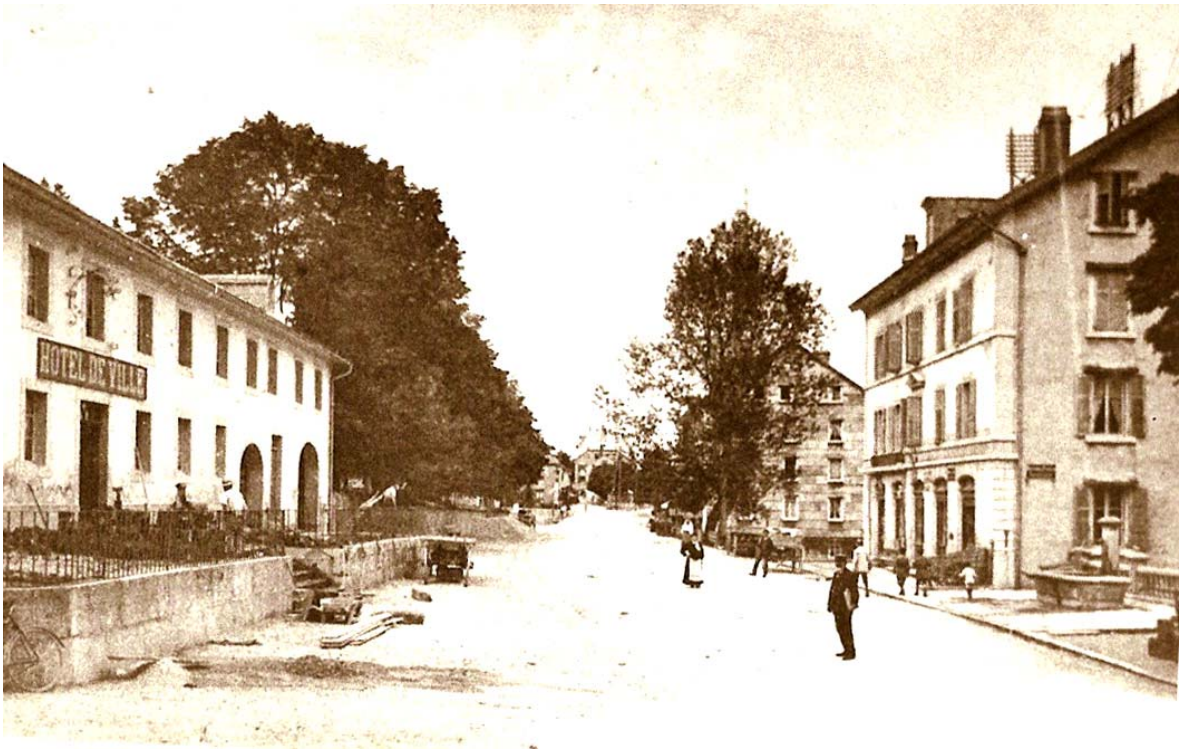

Place de l’Hôtel de Ville avec la fontaine à droite

La fontaine et ses bonnes dames, toute une ambiance

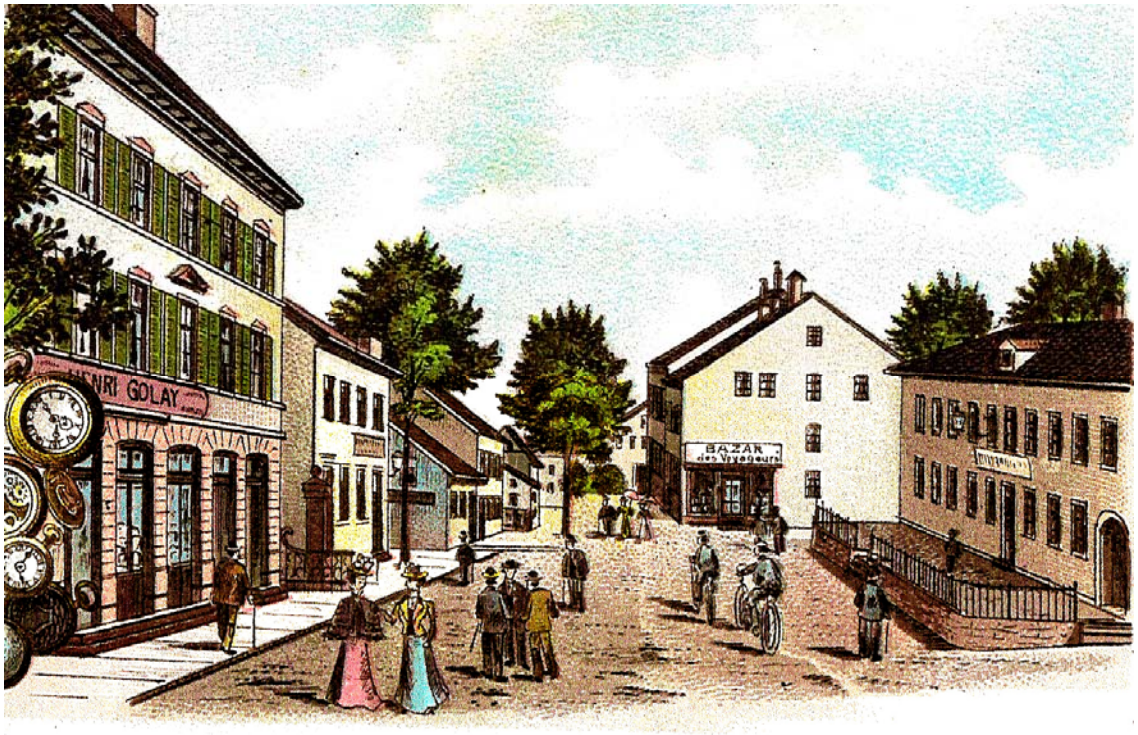

La place de l'Hôtel de Ville en couleur, avec l'Hôtel à droite et la fontaine à gauche

Beau ou laid, qui saura jamais le dire…

Et qui ne voudrait pas savoir les derniers instants de l'ancien Hôtel de Ville ?

Nous lisons dans la FAVJ du 5.9.1956 :

La dernière journée

L'Hôtel de Ville de la commune du Chenit vient de vivre sa dernière journée. Pour l'ultime fois, un client a passé le seuil de la porte qui ne s'ouvrira plus que pour laisser entrer l'équipe des démolisseurs.

Ainsi le vieux bâtiment aux lignes simples, bien à l'image de notre vallée jurassienne, va disparaître. Plus personne ne gravira le large escalier de bois menant à la salle du Conseil communal.

Plus personne ne se réunira au haut des degrés montant de la rue sur la terrasse. Cet escalier nous a semblé l'autre soir habité par une foule d'ombres. Les ombres de tous ces citoyens de la commune qui se rendaient en séance pour discuter et gérer les affaires publiques.

A vrai dire, les passions politiques n'ont guère agité les lieux depuis l'accession de la commune à la liberté, soit il y a un peu plus de 150 années. Une seule fois pourtant la question fut particulièrement grave et difficile. C'est

lorsque les conseillers se prononcèrent sur le tracé de la voie du Pont-Brassus. Ce fut alors vraiment une heure remplie de passions et de violence. Au point même que le président du Conseil en fonction, M. Charles Piguet, fabricant de Chez Villards, reçut d'un anonyme, facétieux peut-être, un appareil nommé « coup de poing américain ».

Mais une séance de Conseil communal vaudois, même passionnée, ne peut se comparer à l'Assemblée Nationale française. Le résultat du vote fut enregistré avec calme, si ce n'est avec résignation.

La séance marqua sans doute comme un sommet de la vie de notre hôtel de commune, dès aujourd'hui voué à la pioche et à la pelle mécanique. Il est bon d'en rappeler encore le souvenir en cette heure décisive.

La page est vite tournée. De telle manière que l'on découvre dans la FAVJ du 21.11.1956 :

Les travaux de l'Hôtel de Ville

Depuis la semaine dernière, un magnifique petit sapin vert orne le faîte du futur Hôtel de Ville de la commune du Chenit. Il est décoré comme de coutume de fleurs en papier multicolores.

C'est sans doute avec une intense satisfaction que la Municipalité voit arriver le terme de la première étape des travaux. Le mauvais temps peut maintenant venir, il ne saurait plus entraver d'une manière fâcheuse le travail de ceux qui ont la mission de terminer l'édifice.

Aucune photo ne nous est parvenue de la construction de cet édifice imposant. Ainsi en est-il d'ailleurs de la plupart des grands chantiers de nos communes, dont les travaux conséquents semblent devoir retenir l'attention au-delà du moment présent, alors que tout est très vite oublié pour faire place à d'autres préoccupations. Tout passe, tout lasse, et ne seraient-ce les traces fixées par les archives, on ne se souviendrait vite de plus rien !

Ces quelques annotations nous obligent à recourir encore à la FAVJ pour découvrir l'époque de la démolition de l'ancien Hôtel de Ville et la reconstruction du moderne, années 1954 à 1957 :

FAVJ du 30 août 1954

DOSSIER HÔTEL DE VILLE

Rapport de la Commission de l'Hôtel de Ville au Conseil Communal du Chenit

par M. L.-E. Piguet

Pour la première fois dans l'histoire de notre commune, les autorités responsables ont à se prononcer sur une dépense de plus d'un million de francs.

LE BATIMENT ACTUEL

Dans son ouvrage sur la Commune du Chenit, dont chaque conseiller communal possède les tomes I et II, Monsieur le Professeur Auguste Piguet rappelle que nos devanciers (tome I, page 149) « sentirent de bonne heure le besoin de s'organiser ». Certains d'entr'eux s'organisèrent pour la construction d'un moulin, puis 35 familles se cotisèrent en vue de l'édification d'une église. Bientôt on se rendit compte de la nécessité d'un local commun. Ce bâtiment, la future Maison de Ville, servit à cette fin avant 1646. Rien n'a permis d'établir s'il s'agissait d'une maison édifiée aux frais des associés ou d'un rachat. On sait seulement qu'il n'y avait encore aucun bâtiment sur ce point en l'an 1600.

Basse, recouverte de gros bardeaux, cette construction occupait (tome II, page 220) l'emplacement de la partie médiane de l'Hôtel de Ville actuel. Elle y voyait, au soleil levant, une chambre chauffable, dite « poyle ». Ce local se trouvait au même endroit que la moitié nord de la salle à boire d'aujourd'hui. La vaste pièce en question servait conjointement, selon grande probabilité, aux Conseils pour leurs « tenables » et aux écoliers pour leurs leçons.

La cuisine borgne, éclairée parcimonieusement par la grande cheminée de bois, s'allongeait droit à l'arrière du « poyle ». Cette pièce a su garder son emploi séculaire.

Une chambre derrière se trouvait en prolongement occidental de la cuisine, car, de ce temps-là, l'immense toit s'abaissait jusqu'à la base de la côte, ou presque. Le régent devait faire de ce lugubre local sa chambre de ménage.

L'entrée principale de la Maison de commune et son corridor transversal épousent encore l'emplacement de ceux d'antan, à la réserve toutefois que la porte d'accès s'ouvrait au fond d'un néveau ».

Par la suite, la modeste construction d'avant 1646 s'allongea aux extrêmités sud et nord, subit une amputation à l'arrière, s'agrémenta d'un étage, tardivement d'une spacieuse terrasse.

Plusieurs de ces transformations datent de l'année 1719.

D'après le livre du juge J.-D. Nicole, la commune racheta, en 1742, d'un particulier du Sentier, le droit de tenir auberge, « qui fut dès lors transféré et annexé à la Maison de commune, après qu'on y eut fait diverses réparations ».

Sans reconstituer en détail l'histoire des transformations du bâtiment durant les deux siècles qui suivirent, disons qu'il devenait toujours plus démodé, usé, négligé. Après l'incendie de l'église du Sentier, en 1898, sinistre dont la cause reste mystérieuse, plusieurs se permirent de désirer une fin pareille à la Maison de commune. Cependant, un revirement tardif devait se produire. Des voix s'élevèrent au Conseil communal pour demander que l'Hôtel de Ville soit restauré et mieux entretenu. La salle à boire fut refaite. Un prisonnier exigea une chambre de bains. Le fonds de restauration figure dans les comptes à partir de l'année 1941, par un premier versement de Fr. 10 000.—.

En 1950, la Municipalité demandait à M. Ramelet, architecte à Lausanne, de faire une expertise du bâtiment, puis de donner son avis sur les points suivants :

1. Quelles sont les possibilités de transformer et d'agrandir l'actuel Hôtel de Ville du Sentier ;
2. Le coût des travaux nécessaires à une transformation est-il tel que la démolition puis la reconstruction doivent être envisagées ;
3. Quelle est la solution recommandée ?

Dans son rapport, déposé en août 1950, M. Ramelet constate qu'il y a de nombreuses possibilités de transformer et ce n'est pas cet aspect du problème qui présente des difficultés. Ce sont les liaisons fonctionnelles et architecturales entre parties anciennes et nouvelles qui sont les plus délicates. Une bonne transformation étant parfaitement réalisable, il est utile de porter une attention toute particulière sur l'état actuel des bâtiments. Il faut s'attendre à ce que les travaux indispensables dépassent sensiblement les normes généralement admises pour une réalisation avantageuse. Cette transformation coûterait environ 30 à 40 % de moins que le neuf. Il faut encore préciser que cette économie ne serait réalisable que dans la partie ouest et centrale du bâtiment. Pour la partie nord-est, ainsi que pour les constructions neuves nécessaires, seul le prix de revient du neuf doit être considéré.

Si le point de vue financier n'était, comme toujours, d'une importance majeure, c'est sans hésitation que le rapport d'expertise proposerait la démolition puis la reconstruction d'une bâtisse neuve.

* * *

SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

La première question qui se pose est donc de savoir si la commune peut envisager de démolir son Hôtel de Ville, puis de le reconstruire, sans charger trop lourdement son bud-

Ia

En terminant son exposé financier, tel que nous venons de le résumer, M. le syndic déclare que la commune du Chenit a les moyens de construire un Hôtel de Ville.

* * *

LE BATIMENT PREVU

Comme l'indique le préavis de la Municipalité, des avant-projets ont été demandés à deux architectes : MM. Petitmaître, au Sentier et Ramelet, à Lausanne. Deux autres architectes, MM. Falconnier, à Nyon et Maillard, à Lausanne, ont examiné ces travaux et présenté leurs critiques.

De l'avis des experts, aucun des deux projets ne pouvait se réaliser tel quel, mais le meilleur était celui de M. Ramelet. C'est à ce dernier qu'il convenait de demander une étude au 2me degré, ce qui fut fait.

La commission a étudié ce deuxième projet durant quatre séances, dont deux avec l'architecte. Disons d'emblée l'excellente impression de tous les commissaires, relative à la personne de M. Ramelet. Il répond rapidement, de façon claire et précise, à toutes les questions posées, dans une discussion qui reste toujours très ouverte. Il viendra volontiers présenter son projet au Conseil communal.

La construction d'un édifice public important, au centre d'une localité qui se développe, pose nécessairement de sérieux problèmes d'urbanisme. Il faut tenir compte des immeubles voisins, de la configuration du terrain, de la circulation qui augmente chaque année. Il faut aussi que la nouvelle construction réponde bien aux besoins présents et futurs.

Implantation du bâtiment.

Le premier argument de ceux qui proposent la démolition est qu'il faut dégager la route de la Tranchée, dont l'arrivée est dangereuse. Dans le bâtiment actuel, qui mesure plus de 30 mètres, il y a passablement de place perdue. A bise, la commune possède le terrain. Il semble donc facile, à première vue, de faire quelque chose de bien et de contenter tout le monde. Selon le programme proposé aux architectes par l'autorité municipale, la future Maison de ville doit comprendre de nombreuses salles à l'usage des autorités, administrations, hôtel-restaurant, etc., etc. Le projet Ramelet prévoit tous ces locaux, avec des dimensions très confortables. Les pièces occupées régulièrement pendant la journée sont au soleil. Le bâtiment a deux étages et une longueur de 51 mètres. La place disponible se trouve ainsi entièrement utilisée. Du côté de « La Ruche », il resterait un passage de 6,50 m. de large ; du côté du chemin de la Tranchée, le recul serait de 2 m. seulement par rapport au bâtiment actuel. La façade serait 3 m. plus en arrière que celle qui existe. L'importance de la terrasse, devant la partie hôtel-restaurant, resterait à déterminer une fois la nouvelle bâtisse achevée.

Pour tenir compte des besoins de la circulation, il est nécessaire de libérer davantage de place. Un meilleur dégagement du chemin de la Tranchée peut être obtenu de 3 manières : 1. en tirant le bâtiment du côté de « La Ruche » ; 2. en le reculant dans la mesure du possible ; 3. en diminuant sa longueur.

Il serait facile de construire un peu plus à bise que prévu par l'architecte. Le terrain s'y prête sans qu'il en résulte une dépense supplémentaire. La commune, qui accorda à la société « La Ruche » des facilités pour implanter son bâtiment et créer un dégagement, se réserva les mêmes possibilités de l'autre côté de la limite qui se trouve au milieu du passage actuel. En droit tout est bien en ordre au Registre foncier, mais en fait la commune doit donner l'exemple du respect des voisins, surtout lorsqu'il s'agit d'une entreprise d'intérêt général. Les gabaris dressés 1 mètre plus à bise, mais aussi 2 mètres plus en arrière que ce qui était prévu par l'architecte, ont provoqué une lettre de protestation de la société, qui s'estime lésée et ne peut se déclarer d'accord avec cet emplacement.

Dans son avant-projet, l'architecte Petitmaître préconisait la création d'une place de l'Hôtel de Ville, en retrait de la circulation. Le bâtiment lui-même se trouvait reculé de façon exagérée. Les critiques des experts furent sévères :

« Etant donné le profil du sol, la place prévue présentait en réalité une pente de 4,1 à 9,4 %. Le coût des terrassements augmentait dans une forte mesure. Des murs de soutènement devenaient nécessaires, enterrant ainsi une partie du rez-de-chaussée. La cour en cul-de-sac n'était accessible que d'un côté. » Le projet Petitmaître fut abandonné.

Interrogé sur la possibilité de reculer davantage son bâtiment, l'architecte Ramelet déclare qu'il est admissible de se retirer encore de 1 mètre, mais rien de plus. Cela ferait donc 3 mètres plus en arrière que l'implantation prévue sur les plans et 6 mètres au total par rapport à la façade actuelle. Il y a lieu de remarquer que le bout de la terrasse côté vent arriverait à la hauteur de la route de la Tranchée, ce qui serait avantageux pour la visibilité. Pour augmenter encore l'espace libre, il faudrait diminuer la longueur de l'édifice de quelques mètres. En répartissant judicieusement cette diminution, les différences de surfaces resteraient sans importance réelle. L'avis de l'architecte est que la place est cependant mieux employée en conservant partout les dimensions prévues.

En résumé, la commission propose :

Ib

1. de reculer le bâtiment de 3 mètres par rapport aux plans qui lui sont présentés ;
2. de lui donner une longueur de 51 mètres ;
3. de l'implanter par rapport à la route de la Tranchée et à « La Ruche », comme prévu par l'architecte.

Façade.

Une autre question d'urbanisme retient ensuite notre attention : celle de l'aspect extérieur du bâtiment, de la façade principale en particulier. En donnant aux constructeurs de son immeuble du Sentier la consigne d'harmoniser leur architecture avec celle des maisons voisines, la Banque Cantonale Vaudoise est arrivée à un heureux résultat. La place tout entière prend un air ordré, tranquille et simple. A notre avis, ce serait une erreur de compromettre cet ensemble en croyant que « façade plus compliquée » veut dire « façade plus belle ». Le contraire est vrai. Notre futur Hôtel de Ville s'imposera de lui-même par son volume, par un choix heureux des matériaux employés pour le mettre en valeur. Il arrivera sans difficulté à s'intégrer dans le cadre qui sera le sien, où domine l'horizontale. Cette ligne se retrouve partout dans le paysage jurassien, dans les paries les plus caractéristiques de nos villages, dans les vieilles maisons rurales comme dans les fabriques modernes, à l'Hôpital comme au nouveau collège. Tel qu'il est prévu, tout en longueur, avec « le ventre au soleil », comme dit l'architecte, le futur Hôtel de Ville sera, en quelque sorte, une transposition moderne des vieux « voisinages » où vécurent nos ancêtres, ceux qui firent la commune.

Une certaine unité de style, même si elle est imposée par le climat, ne veut pas dire uniformité. Une façade doit être de son époque et indiquer aussi clairement que possible ce qui se trouve derrière. Sur ce point particulier, M. Ramelet s'exprime comme suit :

« La mise sous un même toit de locaux à destinations aussi multiples et avec des caractères aussi différents ne laissait pas beaucoup de liberté à l'architecte. Il semble cependant que l'aspect général de cet ensemble traduira assez fidèlement son caractère de bâtiment administratif et officiel. L'entrée de l'Hôtel de Ville est marquée et la salle du Conseil s'exprime en façade. Bien que faisant bloc avec l'Hôtel de Ville lui-même, le café-restaurant-hôtel a son caractère propre et sa destination apparaît clairement au public. »

Pour ce qui la concerne, la commission unanime se déclare d'accord avec l'auteur du projet. Nous détachons encore les renseignements suivants de son exposé sommaire :

(à suivre)

FAVJ 6.4.1955

Préavis municipal.

relatif à : *démolition et reconstruction de l'Hôtel de Ville. Le Sentier.*

Monsieur le Président et Messieurs.

En date du 31 mai 1954, votre Municipalité déposait sur le bureau du Conseil un préavis relatif à la décision de principe sur la démolition et la reconstruction de l'Hôtel de Ville, ainsi que la détermination de l'ordre de grandeur du futur bâtiment.

Ce préavis était accompagné d'un avant-projet établi par M. Rémy Ramelet, architecte à Lausanne, ainsi que d'un devis compté au mètre cube du bâtiment à reconstruire.

L'ensemble de ce projet a été examiné par une commission de neuf membres, présidée par M. Louis-Elisée Piguet, conseiller communal au Brassus.

Son rapport porte la date du 30 août 1954 ; à l'unanimité, la Commission a recommandé l'adoption des conclusions du préavis municipal, qui étaient les suivantes :

a) Le Conseil communal admet le principe de la démolition de l'Hôtel de Ville actuel et son remplacement par un bâtiment neuf.

b) Le Conseil admet l'ordre de grandeur du nouvel édifice, tel qu'il lui est présenté par la Municipalité, sur la base d'un avant-projet établi par M. Rémy Ramelet, architecte à Lausanne, et charge la Municipalité de continuer son étude sur la base de cet avant-projet.

Lors d'un premier débat en date du 6 septembre 1954, suivi d'un second débat du 11 octobre de même année, le Conseil communal a admis les conclusions municipales, recommandées par la Commission.

Il n'y eut aucun avis contraire.

En conséquence, votre Municipalité a continué son étude avec M. Ramelet, architecte, en tenant compte de diverses remarques de détail soulevées au cours des discussions qui ont eu lieu entre la Commission, l'architecte et les membres de la Municipalité, remarques qui avaient été en partie rappelées dans le rapport déposé par la Commission.

De nouveaux contacts ont été pris avec l'Etat au sujet des bureaux qui lui seront loués, au sujet de la grandeur des locaux de la partie hôtel-restaurant ainsi que pour faire adopter l'ensemble de la future construction et son implantation par les services techniques des départements intéressés.

Ces questions préliminaires nous paraissent maintenant au point et le projet réétudié nous donnant pleine satisfaction, nous pensons que le moment est venu de poursuivre l'étude de ce problème au sein du Conseil communal pour le sonder dans tous ses détails et prendre la décision qui s'imposera après avoir examiné sous toutes ses faces cette importante question.

Après la décision de principe du 11 octobre 1954, chacun aura pu réfléchir sur la position à adopter lors de ce second débat ; il y a eu l'initiative de M. H. Berney qui a donné certains éclaircissements sur l'ensemble des travaux à envisager dans la Commune ; il y a eu également une certaine polémique dans la Feuille d'Avis de la Vallée ; les avis divergeants n'ont pas manqué, de sorte que c'est éclairé par tout ce qui a été dit et écrit que le Conseil va pouvoir maintenant guider ses pas autour des murs du futur édifice, pénétrer à l'intérieur par l'entrée de l'hôtel puis, après l'avoir visité en détail et étudié son organisation, passer par la seconde entrée, sous le balcon de façade, pour pénétrer à l'Hôtel de Ville proprement dit, où sans trop s'attarder aux impôts, aux prisons et à l'Office des poursuites, chacun montera au premier étage pour se familiariser avec les nouveaux locaux ainsi qu'avec la future salle du Conseil, avant d'y venir siéger.

Ce préambule terminé, nous avons l'honneur, Monsieur le Président et Messieurs, de déposer sur le bureau du Conseil le projet définitif du nouvel Hôtel de Ville communal pour le soumettre à vos délibérations et à vos suffrages, ce dossier comprenant :

a) Le plan de situation du futur bâtiment :

b) Les plans des façades, les coupes et les plans de tous les étages, à l'échelle du 1/100e ;

c) Les devis détaillés pour la démolition, la reconstruction, l'ameublement ainsi que l'aménagement de la place ;

d) La maquette de l'immeuble, implantée sur une maquette de quartier.

Nous n'entrerons pas dans le détail de la construction, nous référant à notre premier préavis qui contenait la description détaillée du futur édifice. Il avait été distribué à chaque conseiller, et nous pensons que chacun l'aura conservé.

Par contre, le plan financier retiendra plus particulièrement notre attention.

Les devis nous donnent les chiffres suivants, imprévus compris :

Démolition		20 000.—
Reconstruction		1 203 000.—
Ameublement		97 000.—
Aménagement de la place		50 000.—
Au total :		1 370 000.—
Moins :		
Subvention de l'Etat pour la partie prisons	7 000.—	
Subvention du village du Sentier pour la partie W.C. publics	13 000.—	20 000.—
Reste à la charge de la Commune		1 350 000.—

Nous avons déjà en réserve un montant de *400 000 fr.* destiné à financer en partie la branche non rentable du futur bâtiment.

Reste à couvrir par l'emprunt ou les disponibilités *950 000 fr.*

Comptes annuels. Sur ce point, les chiffres élaborés par la Municipalité n'étaient pas aussi divergeants de ceux de la Commission qu'il y pouvait paraître au premier abord.

Le préavis municipal déterminait un capital non rente alors que la Commission déterminait par ses calculs la charge annuelle que représentait ce capital investi pour les besoins généraux de la communauté.

En confrontant les 2 calculs, nous arrivons très près les uns des autres ; nous aurons l'occasion d'exposer et de discuter la question avec la Commission et avec les membres du Conseil lors des débats qui se succéderont.

A notre avis, le poste principal à réétudier est celui de l'entretien du futur bâtiment, que cet entretien soit représenté par des dépenses annuelles ou par des mises en réserve pour des réfections plus importantes au bout de quelques années.

La Commission a estimé devoir compter du 1 ½ % sur 1 200 000 fr., ce qui représente 18 000 fr. par an, 180 000 fr. en l'espace de 10 ans et 900 000 fr. pour une période de 50 ans. Nous estimons ces chiffres énormes pour un bâtiment neuf.

En comptant du 1 % cela représente 12 000 francs par année et respectivement 120 000 fr. pour 10 ans et 600 000 fr. pour les 50 premières années.

N'est-ce-pas déjà quelque chose, et les autorités installées dans les lieux ne vont-elles pas veiller à ce que tout soit soigné et respecté ? La partie hôtel notamment n'est pas à comparer avec un hôtel adjacent à une salle

de spectacle ou de gymnastique, occasionnant le va-et-vient d'éléments qui ne sont pas toujours faciles à contrôler. Dans les cas de ce genre, l'entretien d'un hôtel est obligatoirement plus onéreux que pour un bâtiment où ne circule que la clientèle, et d'où se trouvent éliminés les personnages souvent peu respectueux des lieux qui ne font de l'hôtel qu'un passage pour se rendre ailleurs.

Sur la base de cette première constatation, nous arriverions au compte suivant :

Dépenses :

Intérêt 3 % de 950 000 fr.	28 500.—
Entretien annuel : 1 % sur 1 200 000	12 000.—
Autres frais, en particulier conciergerie (après déduction de la valeur du logement gratuit) et chauffage	5 500.—
Total des dépenses :	46 000.—

Recettes :

Hôtel-Café-Restaurant	16 000.—
Recette et Office des poursuites	5 400.—
Etat civil, récupération de location à payer ailleurs	540.—
Secrétaire municipal : idem	960.—
Boursier communal : idem	840.—
Poste de police	400.—
Logement du concierge-geôlier	—.—
Total des recettes :	24 140.—

Dépenses	46 000.—
Recettes	24 000.—
Charge annuelle	22 000.—

Ceci est selon nous le plan financier qui se rapproche le plus de la réalité en ce qui concerne l'exploitation future du bâtiment.

Mais il y a tout de même d'autres facteurs à considérer :

1. L'Hôtel de Ville actuel et les prisons représentent eux aussi une charge annuelle d'entretien pour la Commune.

   Si ces bâtiments devaient être conservés, nous ferions sourire le Conseil en prétendant que le 1 % sur leur taxe vénale de 64 000 fr. est suffisant pour leur simple entretien. C'est du 2 % au moins qu'il faut compter, c'est-à-dire 1280 fr. qui vont disparaître des charges communales actuelles.

2. Les locaux communaux occupés actuellement sont tous chauffés en hiver. Nous pouvons compter sur 1000 fr. par année dont la Commune assume déjà la charge.

3. Du fait de la nouvelle construction, la fortune communale imposable par le canton va diminuer dans une sensible mesure par le fait que le nouvel édifice coûtant en tout 1 350 000 fr. ne sera compté à l'impôt que pour sa partie rentée selon un taux de capitalisation de 5.5 %.

   Cela donne à peu près le calcul suivant en tenant compte que même la réserve de 400 000 francs paie actuellement sa part d'impôt sur la fortune.

Dépense totale	1 350 000.—
Partie rentée, donc imposable au maximum 600 000 fr. comptés au 80 %	480 000.—
Diminution de la matière imposable par le canton	870 000.—
+ disparition des 2 anciens bâtiments taxés 64 000 fr., le 80 %	51 000.—
Diminution totale de la matière imposable	921 000.—

Sur la fortune, cela représente une diminution d'impôt de *9000 fr.* par année.

Pour la taxe cantonale d'assistance publique, cela représente un abaissement annuel de *10 780 fr.* entrant en vigueur à partir de 1958 seulement.

Pour ce dernier poste, le calcul est le suivant :

Gain sur la diminution de matière imposable 870 × 0,80	6 960.—
Gain sur la fortune imposable après cette diminution, 20 ct. par mille, la Commune passant dans une catégorie inférieure : 1 910 × 0.20	3 820.—
Total :	10 780.—

Récapitulation des gains cités plus haut :

1. Disparition de la charge d'entretien des bâtiments actuels	1 280.—
2. Disparition des frais de chauffage actuels	1 000.—
3. Diminution d'impôts	9 000.—
4. Diminution des charges d'assistance	10 780.—
Total :	22 060.—

Nous ne ferons pas entrer ces chiffres dans le plan financier parce qu'ils ne se rapportent pas directement au bâtiment de l'Hôtel de Ville, mais intéressent l'ensemble du ménage communal.

Ils n'en sont pas moins réels et les économies citées plus haut subsisteront tant que la Commune n'aura pas reconstitué comme fortune la tranche non soumise à l'impôt du futur Hôtel de Ville. Cette tranche est une diminution de la matière imposable, mais l'ensemble du bâtiment n'en représentera pas moins une valeur pour la Commune, puisqu'il sera là, au service de la communauté.

Les chiffres comparatifs se présentent donc comme suit :

Charge annuelle	22 000.—
Gains accessoires immédiats	11 280.—
Différence dans l'ensemble des comptes communaux	10 720.—
Dès 1958, gain présumé sur les charges d'assistance (Augmentation de fortune d'ici à cette date réservée)	10 780.—

Implantation :

L'angle Sud du bâtiment actuel mord sur l'alignement des constructions prévu par le plan d'extension, sur une largeur de 20 mètres.

Le même angle mordra encore ce tracé sur une largeur de 8 m. à son point maximum.

Le Conseil communal doit en conséquence prendre la décision de modifier le plan d'alignement en ce qui concerne l'implantation de l'angle Sud du nouvel Hôtel de Ville. En ce qui nous concerne, nous estimons le recul suffisant. Il améliorera d'une façon très sensible la circulation au bas de la rue de la Tranchée et l'arrivée sur la place principale du village.

Sur la base de l'exposé qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président et Messieurs, de bien vouloir délibérer et adopter les conclusions suivantes :

1re conclusion : Le Conseil communal autorise la Municipalité à procéder à la démolition des bâtiments de l'Hôtel de Ville et des prisons, et à la reconstruction de l'Hôtel de Ville, selon plans, devis et maquette de l'architecte M. Rémy Ramelet, à Lausanne.

2e conclusion : Il accorde à cet effet à la Municipalité un crédit total de *1 350 000 fr.*, couvrant la démolition, la reconstruction, l'ameublement et l'aménagement de la place.

3e conclusion : Cette dépense sera financée comme suit :

a) *400 000 fr.* par prélèvement du Fonds de l'Hôtel de Ville, constitué dans ce but ;

b) Le solde, soit *950 000 fr.* par un ou plusieurs emprunts aux meilleures conditions.

4e conclusion : Après déduction du Fonds de l'Hôtel de Ville, la dépense de *950 000 fr.* sera comptabilisée par le Bilan communal, écriture

IV

qui comportera au surplus les deux postes suivants : à l'*Actif*, *600 000 fr.*, valeur rentée du futur bâtiment et en diminution d'actif *64 000 francs*, taxe vénale actuelle des deux immeubles à démolir.

5e conclusion : Le Conseil communal admet la modification du tracé de l'alignement des constructions en ce qui concerne l'angle Sud du futur bâtiment, selon plan de situation joint au préavis.

Le Sentier, le 1er mars 1955.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic : *P. Benoit* — Le Secrétaire : *A. Rochat*

FAVJ 25.5.1955

Billet de l'Hôtel de Ville

Une séance historique.

Il est bien permis de qualifier d'historique la séance du lundi 23 mai. C'est ce jour-là en effet que le Conseil communal, à l'unanimité de ses membres, a décidé en seconde lecture la démolition de l'antique bâtiment de commune et son remplacement par un immeuble moderne et imposant.

Cette décision donne tout son sens à la transformation et au développement de notre commune, jadis maigre agglomération de paysans, vivant sur des terres pauvres et obligés par la force des choses à améliorer leurs ressources en s'orientant d'abord vers l'artisanat, puis vers la grande industrie. Dans l'ombre de la salle du Conseil, au plafond déjà en ruine, il nous a semblé distinguer l'image de ceux qui, par leur génie et leur travail, ont permis au Chenit et particulièrement au village du Sentier de se développer au point de voir tripler le nombre de ses habitants en un demi siècle.

La décision de construire un nouveau bâtiment ressemble au mouvement de la crysalide, qui se débarrasse d'une enveloppe devenue trop petite et qui sort renouvelée de sa gangue grisâtre.

La discussion qui se déroula avant la votation ne touche point le principe même de l'affaire. Il s'agissait de déterminer l'implantation du nouveau bâtiment. Une divergence s'était élevée entre les vues de la majorité de la Municipalité et la commission qui désirait voir la façade reculée de deux mètres. Malgré les efforts du village du Sentier, qui adressa une lettre au Conseil, de M. Sam. Le Coultre, municipal et G. Gallay, le Conseil trancha en faveur des désirs de l'exécutif à une majorité de huit suffrages (38 contre 26).

La parole est maintenant aux pelles mécaniques et aux maîtres d'état. Le programme des travaux n'est cependant pas encore nettement établi. Comme le précisa M. le syndic, il convient encore d'attendre la fin du délai référendaire. Dans tous les cas, l'hôtel actuel subsistera encore cette année. On ne saurait pas envisager l'inauguration du bâtiment avant l'année 1957.

Devons-nous souligner que la séance de lundi fut marquée d'un autre événement, qui n'aurait certes pas pu se produire il y a quelques décades. M. P.-A. Meylan informa le Conseil que la communauté de l'Eglise Libre s'apprêtait à rénover sa chapelle. Or, par principe, les membres se refusent à solliciter une aide des pouvoirs publics. Considérant le travail accompli par M. le pasteur de Mestral dans notre commune, M. P.-A. Meylan pense que cette dernière pourrait faire un geste de reconnaissance. La façon dont cette requête fut reçue prouve que là aussi l'esprit a changé et nous nous en réjouissons.

Une chose enfin à noter : ces débats historiques furent suivis par trois citoyens, attirés eux aussi par l'importance de la séance.

FAVJ 25.5.1955

AVIS OFFICIELS

Démolition et reconstruction de l'Hôtel de Ville

Dans ses séances des 9 et 23 mai 1955, le Conseil communal du Chenit a ratifié les conclusions du préavis municipal du 7 mars 1955, relativement à la démolition, puis à la reconstruction de l'Hôtel de Ville, au Sentier, soit :

1re conclusion. — Le Conseil communal autorise la Municipalité à procéder à la démolition de l'HOTEL DE VILLE et des prisons et à la reconstruction de l'Hôtel de Ville, selon plans, devis et maquette de l'architecte, M. Rémy Ramelet, à Lausanne, compte tenu des modifications proposées par la commission.

2e conclusion. — Il accorde à cet effet à la Municipalité un crédit total de *Fr. 1 350 000.-* couvrant la démolition, la reconstruction, l'ameublement et l'aménagement de la place.

3e conclusion. — Cette dépense sera financée comme suit :

a) *Fr. 400 000.—* par prélèvement du Fonds de l'Hôtel de Ville constitué dans ce but;
b) le solde, soit *Fr. 950 000.—*, par un ou plusieurs emprunts aux meilleures conditions.

4e conclusion. — Après déduction du Fonds de l'Hôtel de Ville, la dépense de *Fr. 950 000.—* sera comptabilisée par le bilan communal, écriture qui comportera au surplus les deux postes suivants : *à l'actif, Fr. 600 000.—*, valeur rentée du futur bâtiment et, en diminution d'actif, *Fr. 64 000.—*, taxe vénale actuelle des deux immeubles à démolir.

5e conclusion. — Le Conseil communal admet la modification du tracé de l'alignement des constructions, en ce qui concerne l'angle sud du futur bâtiment, selon plan de situation joint au présent préavis.

Le délai référendaire, selon les articles 119 à 125 de la loi du 17 novembre 1948 sur l'exercice des droits politiques, expire le 2 juin 1955, à 24 heures.

Le Sentier, le 24 mai 1955.

Municipalité du Chenit

(signé)

Le syndic : P. Benoit — Le secrétaire : A. Rochat

FAVJ 6.7.1955

LE SENTIER

Le premier coup de pioche

Vendredi premier juillet, le premier coup de pioche a été donné dans le pré séparant le vieil hôtel de ville et le bâtiment de la Ruche, sur une partie de l'emplacement qui verra s'élever l'imposant bâtiment du futur hôtel de ville.

C'est en quelque sorte une date historique. Elle marque le commencement de travaux longs et importants. Le résultat sera, comme on le conçoit, une transformation radicale de la place principale du village.

Demain, la pioche des démolisseurs s'attaquera au bâtiment des prisons du district, maison vétuste et quelque peu sordide. Elle avait une double destination puisqu'elle abritait en effet à la fois les locaux servant à l'exploitation du domaine de l'Hôtel de Ville et les « violons » du district de la Vallée. On ne regrettera pas en particulier le logement que devait occuper obligatoirement le géôlier.

Il y a un demi-siècle environ, les prisons du district furent l'objet d'une visite de la commission de gestion du Grand Conseil, présidée par l'avocat Rapin.

On raconte que ce dernier eut avec le géôlier de ce temps la petite conversation suivante :

— Bonjour Monsieur, avez-vous des prisonniers ?

— Bien sûr, nous en avons deux.

— Peut-on les voir ?

— Hélas, non ! Ils ne sont pas là en ce moment !

Cet incident fut fidèlement rapporté au Grand Conseil et provoqua une hilarité compréhensible. Il faut dire, pour la clarté du récit, que le géôlier, également concierge de l'église, occupait ses pensionnaires à bûcher le bois nécessaire au chauffage du lieu de culte.

Et comme il ne s'agissait pas de criminels dangereux, mais simplement des hommes purgeant des peines légères, le géôlier croyait bien faire de les occuper à des travaux divers. C'était faire œuvre intelligente.

Les prisons du district de la Vallée n'ont servi d'asile que bien rarement à des criminels, les attentats étant fort rares (heureusement). Pendant la dernière guerre, on y logea par contre des contrebandiers ou des rôdeurs. Au cours des premiers mois de cette année, le drapeau blanc fut très souvent arboré par le dernier géôlier, M. René Lecoultre.

En attendant la mise à disposition de nouveaux locaux d'arrêts, les autorités ont prévu de loger les gens privés de liberté à la Golisse, dans l'immeuble appartenant au géôlier.

FAVJ 17.8.1955

LE SENTIER

Derrière l'Hôtel de Ville

« Derrière l'Hôtel de Ville » était l'euphémisme habituellement utilisé pour désigner les prisons du district. Il ne s'agissait donc pas d'un séjour agréable. Enfants, nous pensions parfois à ces hommes devant s'engager sous la voûte, encadrés par les agents de la force publique, et qui s'en allaient gagner un lieu de séjour qui n'avait rien de particulièrement plaisant.

Et maintenant, le bâtiment qui abritait les prisons du district est en voie de démolition. L'air et la lumière pénètrent librement dans des lieux où la pénombre était maîtresse.

Devant la disparition de ces locaux, on ne peut s'empêcher de songer à tous les malheureux qui en furent les hôtes momentanés, à ceux qui attendaient de passer devant la cour criminelle ou le tribunal de police. Si les pierres pouvaient parler, elles nous diraient sans doute d'étranges choses. On y sentirait percer des traces de l'injustice des hommes. Car, ne l'oublions pas, si la perversité est parfois le lot d'un certain nombre d'humains, il arrive aussi que la société soit responsable de la misère des hommes.

Dans quelques semaines, le vieil immeuble gris et sale, pudiquement caché derrière la maison de commune, sera complètement démoli. Déjà, les outils des démolisseurs s'attaquent au vieil hôtel de ville. Il s'agit de bien graver dans notre mémoire l'aspect des lieux.

L'an prochain, des lignes nouvelles s'imposeront à notre regard. Elles feront désormais partie du décor au milieu duquel se déroulera notre existence journalière. Le décor sera neuf, mais la pièce demeurera la même, nous n'en doutons guère.

FAVJ 25.8.1955

LE SENTIER

Trouvaille

Les travaux de démolition de la partie nord de l'hôtel de ville ont mis à jour un certain nombre de documents. Ces derniers se trouvaient sous le plancher de la salle du Conseil communal. Il s'agit spécialement de copies d'arrêts du tribunal de LL.-EE., d'actes de ventes homologués sous l'administration bernoise.

Nous croyons savoir qu'aucun de ces papiers ne donne des renseignements inédits sur l'histoire de notre commune et sur les premières années de son indépendance. Rappelons en passant que la partie qui vient d'être démolie avait été construite après-coup et sitôt que la commune du Chenit avait obtenu le siège du tribunal de district.

FAVJ 26/10.1955

LE SENTIER

La première pierre

Samedi en fin de matinée s'est déroulée, sur le chantier de l'Hôtel de Ville, une manifestation toute simple, qui a passé presque inaperçue du public.

Ainsi, tandis que la rue avait son aspect habituel, que les ménagères couraient à leurs affaires et que les machines travaillaient encore, M. Pierre Benoit, syndic, entouré des membres de la Municipalité et de quelques invités, a procédé au scellement de la première pierre du futur Hôtel de Ville. Cette pierre se trouve enchâssée dans les fondations en béton armé qui commencent à sortir de terre. Est-il bien nécessaire de rappeler que la construction moderne fait aujourd'hui fi de notre roche calcaire et a délaissé définitivement les murailles en pierre taillée.

Après avoir procédé aux gestes rituels, M. le syndic prononça quelques paroles de circonstance, rappelant la suite des événements depuis la décision des autorités d'édifier une nouvelle maison de commune.

L'œuvre entreprise présentera des problèmes qu'il s'agira de résoudre au mieux des intérêts de la communauté. Souhaitons que le développement de notre région se maintienne. Demain les citoyens pourront dire si nous avons bien travaillé. Nous l'espérons et, dans tous les cas, nos actes sont dictés par le souci du bien de tous.

Une modeste réception suivit à l'Hôtel de Ville, qui voit son dernier jour approcher. On remarqua la présence de MM. André Meylan, préfet, Louis Simond, Jules Rochat et Albert Berney, présidents des trois fractions de la commune, Ramelet, architecte, ainsi que quelques autres personnalités et maîtres d'état intéressés.

On entendit encore quelques paroles d'encouragement pour l'œuvre commencée, de la part de M. le préfet et M. Louis Simond dit sa joie de voir bientôt le village du Sentier s'embellir d'un édifice répondant aux besoins publics.

Commune du Chenit

Hôtel-de-Ville

La Municipalité du Chenit a le plaisir d'informer la population qu'elle a loué la partie Hôtel-restaurant du nouvel Hôtel-de-Ville du Sentier, à **M. et Mme Walter GNAEGI-CORTHÉSY**, restaurateurs.

Elle la prie de bien vouloir accorder sa confiance aux nouveaux tenanciers.

La Municipalité.

Nous référant à l'annonce ci-dessus, nous avons l'honneur d'informer la population que l'**HOTEL-DE-VILLE DU SENTIER**, dont l'exploitation nous est confiée, sera ouvert le

jeudi 12 décembre 1957, à 18 heures.

A cette occasion, nous nous ferons un plaisir d'offrir un apéritif à tous nos futurs clients.

Restauration : dès vendredi 13 décembre 1957.

Sollicitant la confiance de tous, nous nous efforcerons de ne servir que des consommations de premier choix et d'assurer une restauration soignée.

M. et Mme W. GNAEGI-CORTHÉSY.

VII

11.12.1957
FAVJ

L'HOTEL-DE-VILLE DU CHENIT

Les abords du nouvel Hôtel-de-Ville du Chenit sont maintenant dégagés et le bâtiment se présente aux yeux dans son aspect définitif. Nous pouvons dire qu'il s'agit d'un magnifique bâtiment, aux formes élégantes et sobres. Si la partie hôtelière sera ouverte à l'exploitation cette semaine déjà, il n'en est pas de même de la partie administrative.

On se rend compte que la place centrale du village sera d'une bonne grandeur et permettra le parquage de bien quelques voitures.

Plusieurs voix se sont élevées pour demander qu'une inscription soit placée sur la façade définissant la nature du bâtiment. On a proposé par exemple d'inscrire en grosses lettres « Commune du Chenit ». Nous nous demandons s'il ne serait pas plus indiqué de placer, sur l'espace situé entre les grandes verrières de la salle du Conseil communal et les fenêtres du bâtiment une sorte de bas-relief en pierre sculptée représentant les armoiries du Chenit.

Nous aurons du reste l'occasion de revenir sur le nouvel Hôtel-de-Ville lors de son inauguration officielle.

LE NOUVEL HOTEL-DE-VILLE

FAVJ 18.12.1957

Comme nous l'avions annoncé la semaine dernière, l'ouverture du restaurant du nouvel Hôtel-de-Ville a eu lieu jeudi dernier. Quoi qu'on en puisse penser, il s'agit tout de même d'un événement de notre vie locale. Voici deux ans environ que les premiers coups de pioche étaient donnés au bâtiment qui fut pendant plus de 300 ans le centre de la vie publique communale.

Maintenant, au lieu d'un vieil immeuble lézardé, au toit couvert de tôle grise et inesthétique, le centre du village s'orne d'une construction qui fait honneur aussi bien à ceux qui en ont conçu les plans qu'à ceux qui l'ont voulu.

Cette première étape est venue à chef, ce n'est pas sans peine. Nous voulons souligner l'effort immense consenti par les entrepreneurs pour que l'ouverture de l'hôtel et du restaurant puissent avoir lieu à peu près à la date prévue. On nous a assuré que la dernière semaine des travaux fut particulièrement fiévreuse. Les électriciens ont souvent travaillé pendant la nuit.

Jeudi donc, dès 16 heures, invités par le nouveau tenancier, M. Gnaegi, un grand nombre de personnalités de la région, tous les représentants des sociétés locales étaient reçus dans la grande salle. M. le syndic, dans une brève allocution, présenta le nouveau tenancier et remercia les personnes présentes, d'avoir répondu à l'invitation.

Ce fut immédiatement après la visite des locaux affectés à l'exploitation hôtelière. Au plain-pied, une grande salle de restaurant sur laquelle s'ouvre largement le carnotzet. Celui-ci est décoré artistiquement et doté d'une magnifique cheminée en pierre de couleur. Tout y est prévu pour y déguster de savoureuses raclettes. La salle est meublée avec un mobilier de bon goût et un magnifique comptoir permettra un service rapide. Notons encore que dans le petit hall d'entrée, les principales maisons horlogères de la commune exposent des échantillons de leurs produits. C'est là une heureuse idée. On trouve encore au plain-pied une salle à manger qui était déjà utilisée par des dîneurs le lendemain de l'ouverture.

Au premier étage, deux belles grandes salles, l'une est consacrée aux différents comités de sociétés tandis que l'autre pourra avoir des utilisations diverses : assemblées ou répétitions de sociétés, banquets, réunions. Tout est du reste prévu pour que la liaison facile puisse se faire avec la vaste et spacieuse cuisine située au plain-pied.

A l'étage supérieur se trouvent les chambres. Plusieurs d'entre elles possèdent un cabinet de toilette privé.

La décoration intérieure a été confiée à un maître ensemblier. La réussite de ce dernier est parfaite. On remarque partout une heureuse harmonie des couleurs. Les escaliers sont revêtus d'une matière plastique facile à entretenir et qui donne une note très gaie. L'éclairage au néon a été banni, des lustres élégants diffusent partout la lumière à profusion.

Comme on peut bien le penser, une foule nombreuse tant dames que messieurs, a tenu à inaugurer le nouveau restaurant et les « aspadilleurs » n'ont pas manqué à la première soirée.

On peut d'ores et déjà penser que le nouvel Hôtel-de-Ville sera ainsi, à plusieurs titres, le véritable centre de la vie publique de la commune du Chenit.

L'inauguration de la partie administrative aura lieu vraisemblablement au mois de mars prochain. Nous pensons bien que les autorités sauront donner à cette manifestation tout l'éclat qu'elle mérite. Un Hôtel-de-Ville comme celui du Chenit doit vraisemblablement durer des siècles. Il sera dans tous les cas le témoin d'une période qui fut particulièrement prospère pour la Vallée de Joux tout entière.

VIII

FAVJ 1º 12. 1957

AU CARNOTZET DE L'HOTEL-DE-VILLE

L'œuvre qui tient lieu de toile de fond dans le carnotzet a été commandée par la Commune à un artiste bien de chez nous : Pierre Bataillard, graphiste-décorateur, natif de Morges, actuellement établi à Lausanne.

Elle est exécutée sur fond vert foncé, au pinceau et pour tous les traits du dessin au ciseau creusant dans un plâtre très dur, préparé dans ce but.

C'est donc le contraire d'un relief, et cette exécution relève d'un genre passablement nouveau.

Comme elle a donné lieu à quelques commentaires et qu'il n'est pas facile de voir d'emblée ce que l'auteur a voulu représenter, j'essaierai de suivre sa pensée et de détailler aux lecteurs de la « Feuille d'Avis de La Vallée » le thème choisi par M. Bataillard : la fuite du temps.

La naissance est tout d'abord représentée par le village : le Toit que l'on assure à tout être venant au monde, à toute vie nouvelle apparaissant ici-bas.

Puis aussitôt l'Horloge, sur le clocher, prend les Humains dans l'engrenage du temps, loi inexorable à laquelle l'humanité entière est soumise et que rien ne peut arrêter.

Plus on avance dans la vie, plus le temps passe avec rapidité : l'écolier regrette ses heures de liberté, l'adolescent regrette le temps de l'école, l'homme d'âge mûr est étonné de «crocher» aussi vite sa quarantaine, et celui qui s'aperçoit que les deux tiers sont faits et bien faits se retourne parfois pour se demander si tous ses rêves ont été réalisés.

« Il est plus tard que tu ne crois ! » m'a dit une fois une dédicace, sous un cadran solaire.

Cette fuite du temps, l'artiste l'a pesée et répétée par le sablier.

Peut-être a-t-il voulu dire aussi « Il est plus tard que tu ne crois » à tous les « spadilleurs » attardés et aux « pedzes » de tout calibre, leur rappelant qu'une partie de leur temps terrestre devait aussi être consacré à leurs patientes épouses ?

Plus loin, l'homme d'âge mûr voulant dompter les forces de la nature, quelles qu'elles soient : eau, électricité, force atomique : cela qui tend toujours vers un idéal que représente le Soleil.

Puis de l'âge mûr à la première vieillesse : le couple assagi et tranquillisé par les ans s'en va du côté de ce premier bateau figurant le temps de la vieillesse.

Voyage plus ou moins long sur une mer où les écueils ont disparu et où les vagues de fond ne sont plus de mise.

Tout comme les aiguilles de l'Horloge ont marqué sans jamais s'arrêter les heures claires et les heures sombres de la Vie, cet avant-dernier bateau s'en va lui aussi inexorablement en direction du dernier voyage, de ce tout dernier qui nous attend tous.

L'œuvre le représente par le gros cargo de droite, cinglant avec son chargement d'âmes elles-mêmes chargées de regrets et de repentirs en route vers ce rivage inconnu : l'Eternité.

CC.

IX

Deux inventaires du matériel de l'Hôtel de Ville, 1811 et 1829

Inventaire des meubles appartenant à la commune du Chenit existant dans la Maison commune du Sentier, remis au citoyen Jaques Meylan, aubergiste le 11 9bre 1811 – ACChenit, Z66 - .

Au grand poêle du côté de vent

Cinq tables avec leurs bancs, au nombre de neuf
Des doubles fenêtres qui sont sur le galetas
Un petit râtelier attaché à la paroi
Un fourneau de fer avec ses tuyaux et marmite

Au poêle de la plaque

Une table avec une aponce portative et deux bancs
Cinq placards avec leurs serrures
Des doubles fenêtres

A la cuisine

Trois râteliers assez mauvais, dont l'un avec un placard et une serrure
Deux mauvaises tables, compris celle qui est auprès du four
Une serrure à un des cagnards
Un tourne broche complet avec la broche et la corde
Un landin et deux crémaillers
Le battant du four en fer et le traversin de même

A l'antichambre de la petite cave

Un mauvais buffet attaché au coin avec sa serrure
Une serrure à la vieille porte d'entrée

A la petite cave

Deux pendants
Le mas à mettre les tonneaux
Une serrure à la porte

A la grande cave

Deux grands tablars pendus
Les mas à mettre les tonneaux

Une serrure à la porte

La grande salle

Cinq tables, huit bancs
Un fourneau de fer avec quatre tuyaux et le coude

A la salle de la chauffe panse

Une petite armoire au mur pour mettre les semesses ayant une serrure
Quatre semesses en étain pour l'usage des saintes communions
Trois coupes en argent, idem
Une nappe et une serviette, idem
La porte fermant à clé

A la salle de bise

Un bois de lit
Une table carrée avec un banc

L'antichambre

Un buffet en sapin à une porte fermant à clé
Une très mauvaise table ronde en sapin
Une serrure à la porte du galetas
Une dite à celle de la chambrette sous les escaliers
Il y a de plus trois mauvaises tables carrées avec quelques mauvais bancs qui sont dans les chambres du rang des prisons

A la grande salle neuve

Quatre tables neuves entières
Quatre dessus de tables
Quinze bancs

Le présent inventaire a été dressé pour être déposé aux archives de la municipalité, et un double remis au Citoyen Jaques Meylan aubergiste.

Sentier, le 15e Xbre 1812 François Golay, secrétaire

Inventaire des objets meublant l'auberge de la maison commune au Sentier et qui appartiennent à la commune, tels qu'ils se son trouvés remis par le sieur

Moïse Rochat, ancien aubergiste, et reçus par le sieur Baud de Lausanne, nouveau fermier, le 11e 9bre 1829 – ACChenit, Z67 –

Au grand poêle

4 grandes tables
1 dite petite
8 grands bancs, don 4 à trois pieds
1 fourneau en fer carré don le fond est fendu, ayant une braisière, avec des tuyaux : 3 bouts neufs, 2 dits vieux et un coude presque neuf
La porte et les fenêtres en bon état

A l'allée de la petite cave

2 buffets avec leurs portes et serrures complètes dont un placard

A la petite cave

2 pendants doubles à deux tablars chacun
1 mauvaise table
2 rangées de vieux mas à tonneaux
Les portes et fenêtres de ces deux dernières pièces en assez bon état

A la cuisine

1 râtelier à deux buffets sans serrure
2 dits ordinaires
2 petites tables mauvaises
1 porte de four en fer et un traversier idem
2 crémaillers et 2 chenets
Les portes et fenêtres en assez bon état

A la grande cave

2 rangées de vieux mas à tonneaux
2 pendants du côté oriental à un tablard double chacune
La porte d'entrée du côté de la cuisine avec une serrure, l'autre porte et les fenêtres passablement bonnes

A la chambre de la plaque

3 placards du côté de bise avec leurs serrures complètes
2 dits au-dessus de la plaque dont un qui a la serrure sans clé

2 portes neuves à la plaque
La porte d’entrée avec une tergette et les fenêtres en bon état

A l’antichambre

1 buffet simple portatif avec une serrure complète
3 grandes tables et une petite
5 grands bancs
Un bien mauvais bois de lit
Une porte avec une serrure sans clé et les fenêtres assez médiocres

A la salle dite du billard

4 tables à pied de chevalet et 2 dites à pied droit
9 bancs tant grands que courts
Un fourneau de fer no 25, carré, avec 5 bons bouts de tuyau et un coude idem
La porte avec une serrure complète et des fenêtres en bon état

A la chauffe panse

3 tables à pied de chevalet
6 bancs
1 placard à deux panneaux contre la cheminée
La porte médiocrement bonne avec une serrure complète
Les fenêtres en bon état

A la salle grise

4 tables dont une à pied droit
11bancs grands et petits
Un fourneau de fer carré sans braisière, point de no, avec 5 bouts de tuyaux et un coude passablement bons
Une porte assez médiocre avec une serrure complète
Les fenêtres en bon état

Aux privés

Les portes et fenêtres en bon état

A la galerie

2 petits vieux bancs
6 fenêtres, compris celle de la porte, dont 11 vitres fendues et deux cassées

Au galetas

4 tables à chevalet et 3 pieds de table
5 mauvais bancs et les débris de deux autres
La porte avec une serrure complète et les fenêtres en bon état

Au jardin

Une mauvaise cloison, derrière la maison, point du côté de vent depuis la galerie en bas.

Lequel inventaire a été dressé par nous soussignés en vertu de commission par la municipalité, le dit jour 11e 9bre 1829, David Golay syndic, Pierre Abraqm Capt, boursier.

Plan géométrique du plein-pied de la Maison de Commune au Sentier, levé par le secrétaire Aubert en décembre 1824 – ACChenit, I7 - :

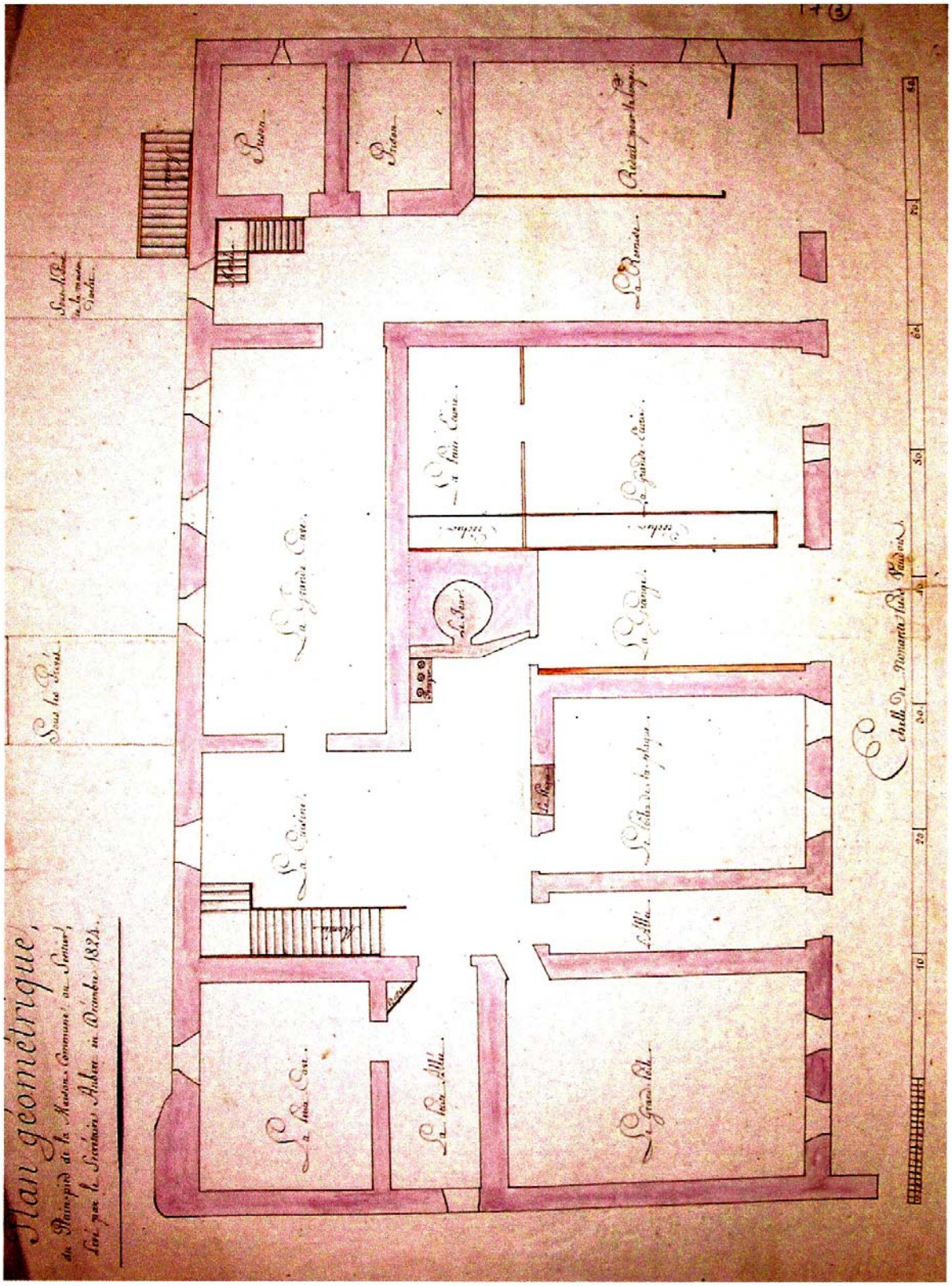

Plan géométrique du 1er étage de la Maison de Commune au Sentier, levé par le secrétaire Aubert en décembre 1824 – ACChenit, I7 -

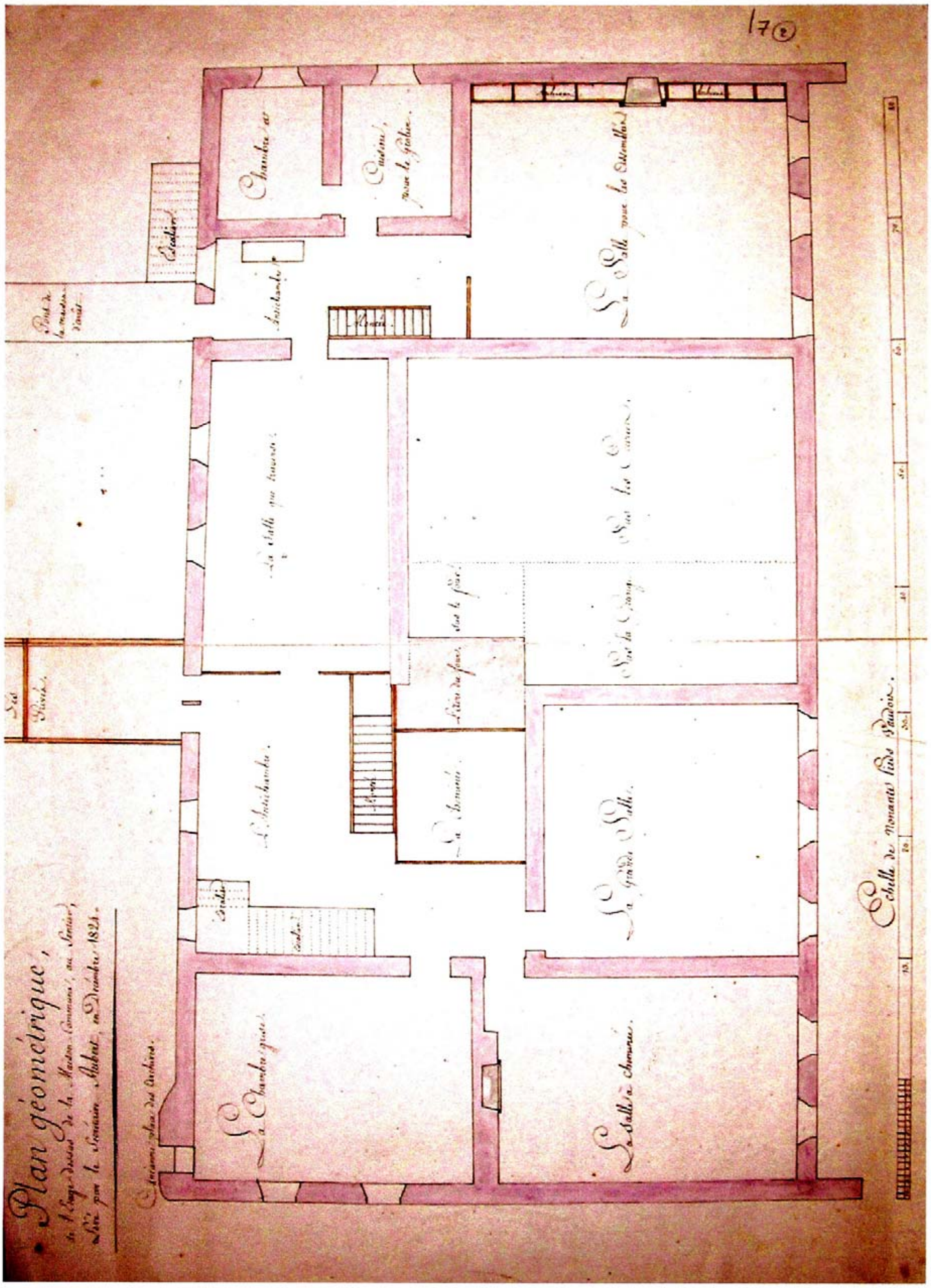

E215/7, partie du Sieur Isaac Benoit du Chenit, hôte à la Maison de Ville du dit lieu, pour dépenses faites chez lui au mois d'août 1759 par Messieurs les avocats qui ont été à la Vallée et ceux qui les ont accompagnés –

Du 15 août pour le souper à Mr. l'avocat Duvelu, vin 3 bouteilles, 2/3/.
Pain ./3/.
Poule et poile, 2/./.
Rôti, salade et soupe garnie, ./6/.
Framboises et sucre, ./4/6
Pour le souper à celui qui l'a amené, 1/4/6 fl. 6/9/.

Du 16e pour le déjeuner au dit Mr. Duvelu et les sieurs David Golay marchand, juge Nicole, David Nicole et le secrétaire Golay
Vin rouge, un pot, 1/4/6
Pain, 1/./.
Viande rôtie, 1/6/.
Beurre et miel, 1/3/.
Au dit Mr. Duvelu, thé et sucre, ./4/6 fl. 5/6/.

Du dit jour pour dîner aux mêmes et le Sr. Abram Meylan gouverneur
Vin blanc, 3 bouteilles, 2/3/.
Rouge, 2/./9
Pain, 1/3/.
Bouilli, poule et rave, 3/./.
Perches, soit poisson, 1/./.
Fassonnette et salade, 1/7/6
Soupe garnie, fromage et tome, 1/6/. fl. 12/8/3

Du dit jour 16e août pour le souper à Messieurs les avocats Rosselet, Correvon et Duvelu, Messieurs le commissaire LeCoultre et Romelet neveu et les sieurs Juge Nicole, Ege Nicole, David Golay marchand, les deux gouverneurs et le secrétaire Golay
Vin blanc 4 bouteilles, 3/./.
Rouge, 3 bouteilles, 2/./9
Pain, 1/6/.
Poisson 3 l. + 1/2, 5/3/.
Poule et rave, 2/./.
Fassonnette deux plats et salade, 2/./.
Framboises, 2 plats, 1/6/.
Soupe garnie, 1/3/. fl. 18/6/9

Au valet de Mr. Rosselet, vin blanc, un pot, 1/6/.
Pain, ./6/.
Rôti et rave, ./9/9
Soupe garnie, ./1/6 fl. 2/11/3

Le 17e, café et thé à ces Messieurs, 1/3/.
Déjeuner aux dits et aux sieurs Ege Nicole, les deux gouverneurs, Pierre feu Siméon Capt et le secrétaire Golay, vin blanc 4 bouteilles, 3/./.
Pain, 1/6/.
Beurre et miel, 2/./.
Genemode (?) salée, 1/6/. fl. 9/3/.

Au sus dit valet pour déjeûner, 2/3/.
Au même pour dîner, vin blanc ½ pot, ./9/.
Pain, ./3/.
Jambon et rave, 2/./.
Pour le dîner à Mr. Romelet neveu et Mannelet, fils de Mr. Nicole, 3/./
fl. 14/6/.

Du dit jour 17e pour l'halte portée sur la Roche de Champion pour Messieurs Rosselet, Correvon, Duvelu et le commissaire LeCoultre, et les sieurs juge Nicole, David Golay marchand, A.J. Reymond marchand, les deux gouverneurs, Pierre feu Siméon Capt et le secrétaire Golay
Vin blanc 6 bouteilles, 4/6/.
Rouge, 8 bouteilles, 5/6/.
Pain, 3/./.
Une épaule rôtie pesant 5 l., 2/6/.
Un aloyau rôti pesant de même, 2/6/.
Poule, 1/6/.
Jambon, 2/./.
Langue, 1/3/.
Fromage et tome, 1/3/.
Plus un pot de vin mis à la bouteille u gouverneur, 1/6/. fl. 25/6/.

Pour le déjeuner à 3 personnes qui sont allées porter l'halte et garder les chevaux
Vin rouge, 2/./9
Pain, ./9/.
Viande et jardinage, 1/6/.
Soupe garnie, ./4/6 fl. 30/2/3

Pour le goûter au valet, vin 3 quartels, 1/1/6
Pain, fromage et tome, ./7/6
Au même, à souper, vin blanc 3 quartels, 1/1/6

Pain, ./3/.
Bonne chère, ./9/.
Livré à Daniel Capt, cordonnier, pour avoir raccommodé une courroie du carrosse, ./9/. fl. 34/9/9

Du dit jour 17e août, pour le souper à ces cinq Messieurs et les sieurs Ege Nicole, marchand Reymond, les deux gouverneurs, et Pierre feu Siméon Capt
Vin blanc, 5 bouteilles, 3/9/.
Rouge, 3 bouteilles, 2/./9
Pain, 1/6/.
Poisson 3 l. ½, 4/9/.
Truites fricassées, 1/1/6
Choux et poile, 1/9/.
Salade, ./6/.
Framboises, 2 plats, 1/6/.
Soupe garnie, fromage et tome, 1/9/. fl. 18/8/3

A souper, à ceux qui ont porté l'halte et gardé les chevaux
Vin rouge, 3 bouteilles, 2/./9
Pain, ./9/.
Viande et jardinage, 1/9/.
Soupe garnie, ./4/6 fl. 23/7/6

Le 18e du dit, pour le déjeuner soit dîner à ces cinq Messieurs et les 2 gouverneurs
Vin blanc, 2 pots, 3/./.
Rouge 2 pots, 2/6/.
Pain, 1/6/.
Beurre et miel, 2/./.
Truites fricassées, 1/3/.
Rôti et venaison, ./9/.
Un épaule rôtie pesant 5 l. , 2/6/.
Soupe garnie, fromage et tome, 1/10/6
Framboises, 2 plats, 1/6/. Fl. 16/10/6

Du dit jour 18e août pour le souper à ces Messieurs et les 2 gouverneurs
Vin blanc, 3 bouteilles, 2/3/.
Rouge, 2 bouteilles, 1/4/6
Pain, 1/6/.
Poisson, 3 l., 4/6/.
Ragoût, un plat, ./9/.
Rave, ./9/.
Gaufre, 2 plats, 1/3/..

Framboises, 1/6/.
Soupe garnie, 1/./. fl. 14/10/6

Pour le dîner à Jaques Meylan fifre et Jaques Benoit qui ont été avec ces Messieurs en Pré-Rodet et Bretigny pour conduire les chevaux
Vin, 1/4/6
Pain, compris un qu'ils ont mis à leur poche, ./9/.
Bouilli, 1/3/.
Soupe garnie, ./3/.
A leur souper, vin, un pot, 1/4/6
Pain et viande, ./9/.
Soupe garnie, ./3/.
Au valet pour déjeuner, 1/./.
Pour son dîner, pain et vin, 1/./.
Bonne chère, ./10/6
Pour son goûter, 1/7/6
Pour son souper, vin, ½ pot, ./9/.
Pain et viande, ./9/.
Soupe garnie, ./1/6 fl. 27/./.

Du 19e du dit mois d'août pour déjeuner à ces Messieurs, vin blanc, une bouteille, ./9/.
Pain, 1/./.
Gauffre, 1/3/.
Beurre et miel, 1/3/. fl. 4/3/.

A dîner aux dits Messieurs et les sieurs juge Reymond du Lieu, Lieutenant Meylan, David Golay machand, Jaques Meylan gouverneur et le secrétaire Golay
Vin blanc, 5 bouteilles, 3/9/.
Rouge 3 bouteilles, 2/./9
Pain, 2/3/.
Poissons 7 l. et ¼, 10/6/.
Perches fricassées, ./6/.
Bouilli, 6 l., 2/./.
Choux et lard, 1/6/.
Farcement, 2/./.
Racines, 1/3/.
Soupe garnie, 1/1/6
Gauffre, 1/3/.
Framboises, 2 plats, 1/6/.

Souper des dits Messieurs (hors des Messieurs Rosselet), les sieurs Ege Nicole, David Golay, marchand, Jaques Meylan gouverneur et le secrétaire Golay
Vin blanc, 5 bouteilles, 3/9/.
Rouge, 3 bouteilles, 2/./9
Pain, 1/3/.
Pain, 1/3/.
Truites fricassées, 1/3/.
Rave et poule, 2/./.
Racines et poulets, 2/6/.
Salade, framboises et soupe garnie, 2/7/6 fl. 49/4/6

Les Messieurs Rosselet ont dépensé à leur souper du dit jour 19e au valet à déjeuner
Vin, ½ pot, ./9/.
Pain, ./3/.
La moitié d'une poitrine, ./9/.
A dîner, vin, ¾ de pot, 1/1/6
Pain, ./3/.
Bouilli, rôti et ragoût, ./9/.
Soupe garnie, ./1/6
A souper, ¾ de pot de vin, 1/1/6
Pain, ./3/.
Rôti, rave et soupe, ./9/.
Fait trois fois la soupe aux chiens et livré à 3 batz de pain, 1/./. fl. 7/1/6

Du dit jour 19e, livré à ceux qui ont apporté des papiers aux sieurs Ege Nicole, David Golay marchand et le secrétaire Golay, pain et vin, 1/7/6,
Qui en est allé quérir à l'Abbaye, 1/./. fl. 2/7/6

Du 20e pour déjeuner à Messieurs Rosselet et neveu et Correvon avant que partir
Vin blanc, 2 bouteilles, 1/6/.
Rouge, 2 bouteilles, 1/4/6
Pain, 1/6/.
Beurre et miel, 1/3/.
Rôti et une poitrine, 1/./.
Au valet vin blanc ½ pot, ./9/.
Pain, ./6/.
Rôti, beurre et miel, ./9/. fl. 2/./.

Du dit jour 20e août pour déjeuner à Messieurs le commissaire LeCoultre, Duvelu, Ege Nicole et Lieutenant Meylan
Vin blanc, 1 bouteille, ./9/.
Rouge, 1 bouteille, ./8/9

Pain, ./6/.
Rôti, beurre et miel, 1/9/.
Fromage et tome, ./4/6
A dîner, vin blanc, 1 bouteille, ./9/.
Rouge, 1 bouteille, ./8/.
Pain, 1/6/.
Bouilli et rôti, 1/6/.
Jardinage, 1/./.
Fromage et tome, ./4/6
Soupe garnie et le thé, 1/./.

J'ai fourni 1 l. ¼ de café pour ces Messieurs pendant qu'ils ont été chez moi, qui m'a coûté vers Mr. Reymond marchand 18 baches la l., je le met à 20 batz accommodé, 6/3/.
Un pain de sucre de 4 l. et ½ qui m'a coûté à Aubonne 12 batz la livre, je le mets à 13, fait, 14/6/.
Fourni 3 pots de crème, 3/./.
Fourni pour le dîner à Mr. Rosselet et Correvon porté à la Cure au Bois d'Amont, pain, rôti, la moité d'une longe (langue ?) et une poitrine, 4/9/.
Pour l'halte des chevaux à la dite Cure et aux Landes, 1/10/6
Pour la couche de ces messieurs, 4 nuits et chandelles fournies à ce sujet, 3/./.
Pour la couchée des chevaux et partie la journée, celui à Mr. Duvelu 5 nuits, ceux à Mr. Rosselet 4 nuits, qui fait 8, celui à Mr. Ege Nicole, une nuit, celui au Sr. Jean Nicolas Rochat, procuré par le Sr. Gouverner Meylan, 2 nuits, celui à Jaques Meylan fifre, 2 nuits, et le nôtre 2 nuits, à 6 batz et ½ par jour, fait pour 20 jours, 32/6/.
Payé pour l'avoine que j'ai achetée, savoir un quarteron à 10 batz et 4 quarterons à 11 batz et 1 crutz et pour la peine de l'aller acheter au Solliat et au moulin et l'aller quérir, le tout fait 14/9/.
Plus fourni avec la dite avoine pour les chevaux deux quarterons de son de froment et 2 l. de sel, 2/11/3
Livré au voiturier ¼ de pot eau de vie, 1/3/.
Et à 3 batz huile et graisse pour le carrosse, ./9/.

Le 17 et le 18 août, deux journées à Jaques Meylan fifre avec son cheval pour aller au Risoud et Prés Derrière avec ces Messieurs, ayant été défrayé, 5/./.
Des dits jours au Sr. Jean Nicolas Rochat ayant fourni le sien, 3/9/.
Du dit jour le sieur Isaac Benoît a fourni le sien et un homme avec, ayant été défrayé, 5/./.
Payé à ceux qui ont porté l'halte ayant été défrayé, 2/./.

Du 20e le sieur David Golay marchand a fourni son cheval, son valet étant avec, pour aller avec Messieurs Rosselet et Correvon dès le Brassus au Cernay et dès

là aux Landes d'où il a renvoyé le valet, étant allé jusque à la cure pour s'aider à conduire le carrosse à Mr. Rosselet, 3/./.
Le sieur gouverneur Abhram Meylan a aussi fourni le sien pour le même sujet et un homme avec qui s'en est retourné dès les Landes, 2/./.
Journée au sieur Isaac Benoît, étant allé avec le carrosse jusque à la sus dite Cure, 2/6/.
Le Sr. Pierre Piguet fore(s)tier a aussi fourni son cheval le 21 et 22e pour ramener Monsieur le commissaire Le Coultre, 3/9/.
Pour celui qui est allé avec sa dépense et celle du cheval que Mr. Reymond marchand a payé.

(note : non reportés les totaux de chaque page, le tout faisant 357/5/3 florins).

A déduire que le Sr. Abram Meylan a payé de son cheval et celui au Sr. Jean Rochat, 5/9/.
Que le sieur Isaac Benoit a rabattu sur sa partie, 4/8/3 Total : 10/5/3
Reste qui est dû au dit Sr. Benoit**, fl. 347/./.**

Livrances du dit Sr. Benoit pour la revue de la milice du Chenit en 1759

Le 24e 7bre pour dépense à ceux qui ont fait les rolles de milice, en place de journées, compris 2 bouteilles envoyées à la Cure, 6/6/.
Le 3e 8bre pour le souper à Messieurs les majors accompagnés de Messieurs le colonel Grouëner et son neveu, Messieurs de Gingins, de Mollens, Thomasset d'Orbe et Roland fils et quelques députés du Chenit, compris leur arrivée.
Vin vieux, 9 bouteilles, 6/9/.
Bouilli et choux, 2/6/.
Poule et rave, 2/./.
Poulets, 2/./.
Un aloyau rôti, 2/6/.
Un plat d'aube et langue, 2/6/.
Salade, 2 plats, 1/./.
Soupe garnie pour 13 personnes, 1/7/6
Fromage, ./3/.
Pain, 2/3/.
Châtaignes, ./9/.
Desserts, 1/3/.

Le 4e 8bre, déjeuner à Messieurs les Majors &
Vin, 3 bouteilles, 2/3/.
Pain, 1/./.
Beurre, miel et langue, 4/3/.
Fromage, ./3/.

9 personnes à table fl. 39/7/6

Pour le dîner à Messieurs les Majors, Officiers et Commandants et les sieurs Gouverneurs, onze personnes :
Vin vieux 9 bouteilles, 6/.7.
Vin nouveau 6, 3/9/.
Pain, 2/9/.
Poissons, 5 l. ½, 8/9/.
Bouilli et choux, 2/./.
Poule et rave, 2/./.
Poulets, 4/./.
Fassonnettes, 1/6/.
Rôtis en venaison, 1/6/.
Soupe garnie, 1/4/6
Salade, 1/./.
Châtaignes, ./9/.

Mr. Jaquet doit sa part fl. 35/7/6

Le 3e pour l'arrivée aux valet, fifre et tambour-major et leurs soupers
Vin vieux 5 bouteilles et ¼, 4/1/6
Pain, 1/3/.
Rôtis et bouillis, 1/6/.
Fromage, ./3/.
Soupe garnie, ./7/6

Aux valets à déjeuner le 4e 8bre
Vin vieux, 2 bouteilles, 1/6/.
Pain, ./6/.
Salé, ./7/6
Beurre, ./3/.

Aux mêmes à dîner
Vin vieux, 3 bouteilles et ¼, 2/7/6
Pain, ./6/.
Bouilli, choux, raves et rôti, 1/9/.
Soupe garnie, ./3/.

La couchée pour 7 personnes, ./10/6
La couchée à 9 chevaux, compris dès leur arrivée à leur départ à 7 baches par cheval, 15/9/.
Avoine fournie, 4 quarterons, 8/./.
Chandelles à 1/./.

Pour compte fit avec le Sr. Jaques Meylan gouverneur le 4e 8bre 1759, **11**

Notes **:**

1.Lecoultre pouvant s'écrire de différentes manières, Lecoultre, Le Coultre, LeCoultre, au gré des possesseurs de ce nom plus que selon une vérité qui n'existe pas, il est très difficile de choisir l'une ou l'autre de ces formes, et par contre nous nous trouverons toujours en face d'un nom de famille flottant dans son orthographe.

2. Rolle ou rôle, ou simplement role, là aussi difficulté orthographique liée à la manière différentes d'écrire ce mot selon les copistes. En français rôle, qui n'est autre qu'une liste ou un catalogue.

Les tenanciers de l'Hôtel de Ville

Manuel du voyageur, 1857 : Capt Louis, aubergiste à l'Hôtel de Ville, billard public.
Dictionnaire du canton de Vaud, 1888 : Desarzens, voiturier.
Almanach-Annuaire du Val de Joux, 1895 + 1896 : Desarzens François.
Indicateur vaudois :
1901 : Rochat Lucien
1905 : Guignard-Desarzens Eugène. Cela jusqu'en 1920 au moins.
1925 : Kuhn E.
1930 : Meylan Francis, jusqu'en 1955.
1960 : Gnaegi W.
1970 : Schacher
1980 : Martinj Jacques
1985 : Thévenaz Giklles
1990 : Labrousse Jean-Marc.

D’autres photos

Si cette photo est réellement de 1874, comme l’indique l’ouvrage Rétro-Viseur, de 2013, nous détiendrons alors ici la plus ancienne photo de l’Hôtel de Ville du Sentier, long bâtiment aux pièces innombrables.

La foire du Sentier, photo de Auguste Reymond, fin XIXe siècle. La foire a lieu deux fois l’an, au printemps et en automne. Ce sont-là, pour tous les gens de la Vallée, deux rendez-vous essentiels. A gauche l’Hôtel de Ville.

L'une de ces grandes manifestations qu'affectionnent les foules. A gauche l'Hôtel de Ville, à droite sa fontaine.

Une place tout de même fort sympathique. Au fond, qui sera longtemps l'emplacement du Crédit Mutuel, le Bazar des voyageurs. Le Sentier est une véritable capitale où l'on trouve de tout. Et surtout les voitures n'ont pas encore tout bousillé !

Photo Eugène Vidoudez

La voiture devenue omniprésente, désormais reine des cités.

Des prospectus qui nous en disent plus long…

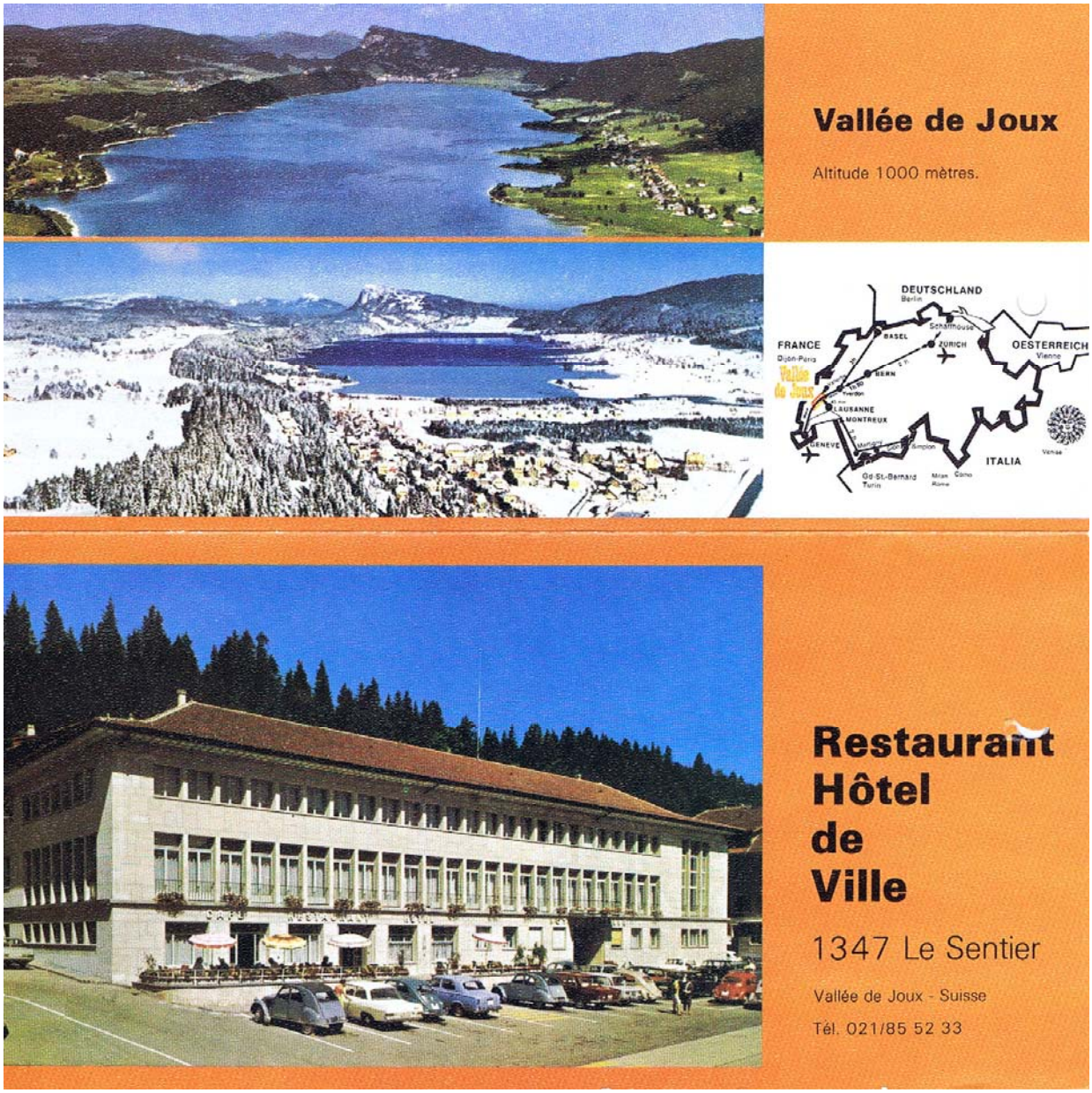

L'Hôtel de Ville du Sentier

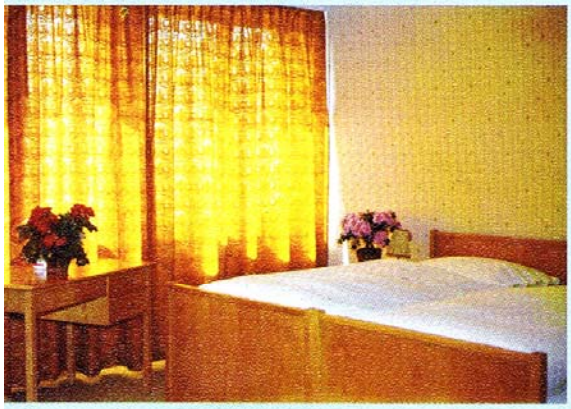

est situé au centre du joli village du même nom à l'extrémité ouest des eaux claires du lac de Joux. L'air pur et tonifiant de cette belle vallée jurassienne située à 1000 mètres environ vous donnera un magnifique sentiment de bien-être, que vous y passiez quelques heures ou de plus ou moins longues vacances.
En été: sports d'eau et nombreuses promenades.
En hiver: sports de glace et de neige.
On vient très facilement dans ce village par route et par chemin de fer.
L'Hôtel de Ville vous propose ses chambres claires et confortables avec eau courante, douche ou bain.
Son restaurant vous offre une nourriture très soignée qui vous permet de choisir une simple assiette garnie ou un repas de cérémonie.

Das Hotel liegt mitten im schönen gleichnamigen Dorf, welches sich ganz westlich am Ufer des klaren Lac de Joux befindet.
Die belebende reine Luft dieses schönen Jura-Tales (ca. 1000 m ü. M.) wird Ihnen wohltun, ob Sie sich nur einige Stunden dort aufhalten oder ob Sie längere Ferien verbringen.
Im Sommer: Wassersport und zahlreiche Spaziergänge.
Im Winter: Eislaufen sowie Ski- und Schlittensport.
Das Dorf ist mühelos erreichbar, sowohl mit dem Auto als auch mit der Bahn.
Das Hôtel de Ville bietet Ihnen helle und komfortable Zimmer mit fliessendem Wasser, Dusche oder Bad.
Sein Restaurant ist bekannt für gute Küche. Ob Sie sich für einen garnierten Teller oder für ein Festessen entschliessen, immer werden Sie von den schmackhaft angerichteten Platten überrascht sein.

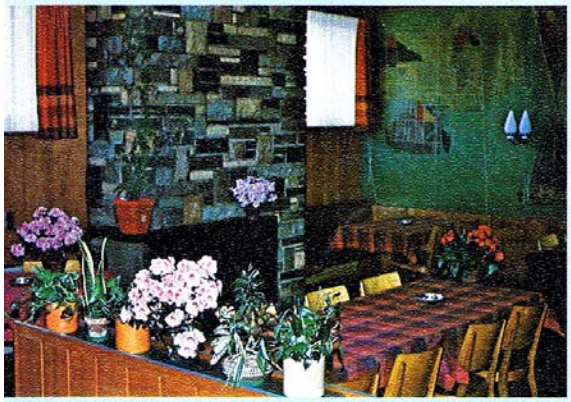

hotos Beyeler, Le Brassus
Réalisation et impression: Imprimerie Dupuis SA, Le Sentier

Hôtel - Café

Hôtel de Ville ★★

Restaurant Famille Jean-Marc Labrousse

CH-1347 LE SENTIER — Vallée de Joux
Tél. (021) 845 52 33 — Fax (021) 845 49 28

Fermé le mercredi dès 14 h.

Juillet-août ouvert tous les jours

TARIF

	Prix par chambre et par jour logement et petit déjeuner	
	1 pers.	2 pers.
Chambre, douche, WC, mini-bar, TV Zimmer, Dusche, WC, Mini-bar, TV Room, shower, WC, Mini-bar, TV	65.–	96.–
Chambre, douche, WC, mini-bar, radio, TV Zimmer, Dusche, WC, Mini-bar, Radio, TV Room, shower, WC, mini-bar, radio, TV	67.–	100.–
Chambre, douche, WC, mini-bar, radio, TV Zimmer, Dusche, WC, Mini-bar, Radio, TV Room, shower, WC, mini-bar, radio, TV	70.–	112.–
Dès 3 jours: Arrangement demi-pension. Fr. 18.– ou 25.– Arrangement pension complète Fr. 40.– T.V.A. 6.5% incluse		

Chambres tout confort

Salle pour noces et banquets 10 à 120 places

Arrangement demi-pension et pension complète

Pour tous séjours de plus d'une semaine nous offrons 10% de réduction

Im Sommer: Baden, Wasserski, Windsurfen, Fischfang, Tennis, Fahrradmiete, Wanderung im Wald oder am Ufer des Sees.
Im Winter: Langlauf- und Talfahrtski, bedeckte Eisbahn und die Möglichkeit, auf dem gefrorenen See Schlittschuh zu laufen.
Das ganze Jahr: bedecktes Hallenbad in dem neuen **Centre sportif**

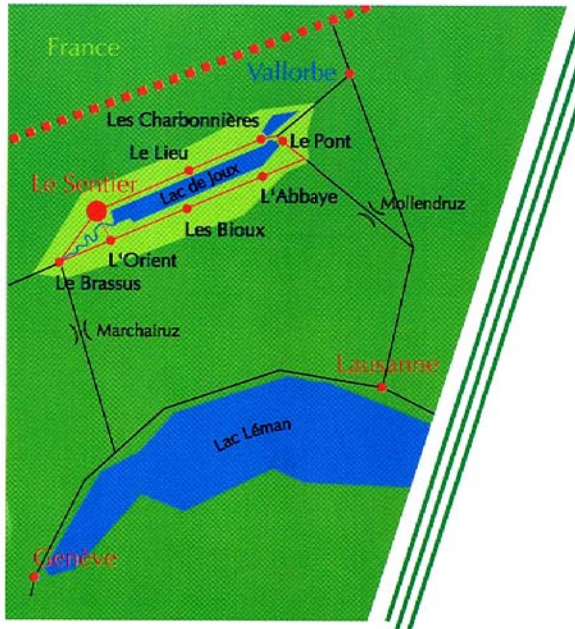

En été: baignade, ski nautique, planche à voile, pêche, tennis, location de vélos, randonnées en forêt ou au bord du lac.
En hiver: ski de fond et de piste, patinoire couverte et possibilité de patiner sur le lac gelé.
En toute saison: piscine couverte dans le nouveau **Centre sportif.**

LA VALLÉE DE JOUX
Un art de vivre

HÔTEL - CAFÉ - RESTAURANT

Hôtel de Ville ★★

LE SENTIER - VALLÉE DE JOUX

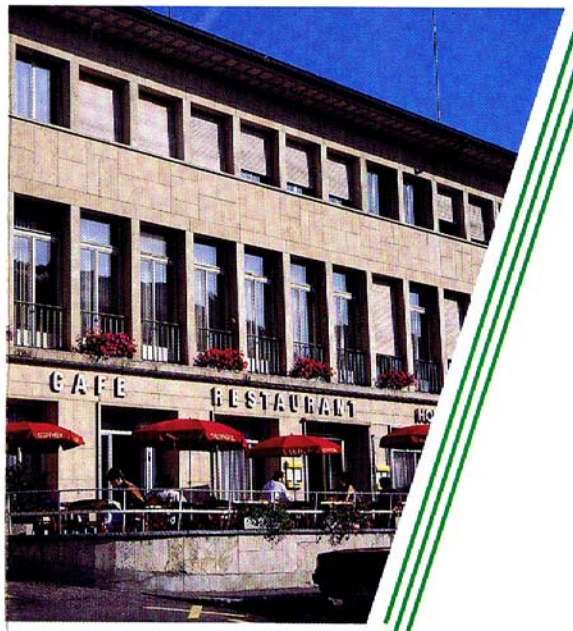

Fermé le mercredi dès 14 heures.
Juillet-août ouvert tous les jours.

Mittwoch ab 14 Uhr geschlossen.
Juli und August jeden Tag offen.

Famille
Jean-Marc et Anne
Labrousse-Collomb
Tél. 021/845 52 33
Fax 021/845 49 28

L'Hôtel de Ville du Sentier est situé au centre du joli village du même nom à l'extrémité ouest des eaux claires du lac de Joux.
L'air pur et tonifiant de cette belle vallée jurassienne à 1000 m. d'altitude vous procurera un sentiment de bien-être et de détente, loin du stress et de la vie quotidienne.
Dans une ambiance sympathique, l'Hôtel de Ville vous propose des chambres confortables avec douches, WC, minibar et télévision.
Son restaurant vous offre une cuisine soignée et diversifiée. Grand choix de vins suisses et français.

A proximité de Lausanne et Genève, en voiture ou en train, notre région offre de grandes possibilités.

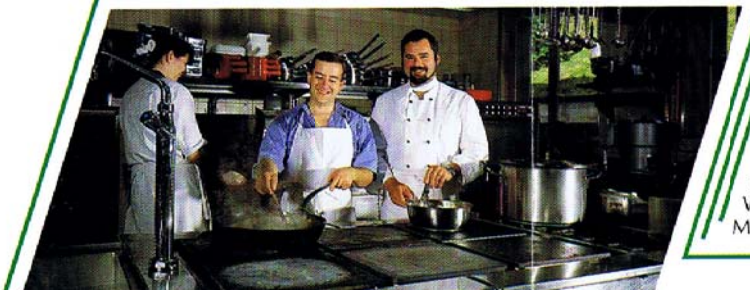

Das «Hôtel de Ville du Sentier» liegt im Herzen des hübschen, gleichnamigen Dorfes, am westlichen Ende des Lac de Joux mit seinem reinen Wasser. Die reine und kräftigende Luft dieses 1000 m. hoch gelegenen Gebirgstales wird Ihnen ein Wohlbefinden und ein Entspannungsgefühl verschaffen, weit entfernt von dem Stress des alltäglichen Lebens.
In einer gemütlichen Atmosphäre schlägt Ihnen das «Hôtel de Ville» wohnliche Zimmer mit Dusche, WC, Minibar und TV vor.
Das Restaurant bietet Ihnen eine verschiedenartige und sorgfältige Kochkunst an.
Grosse Auswahl an Schweizer und französischen Weinen.

In der Nähe von Lausanne und Genf, sei es mit der Bahn oder mit dem Wagen, bietet unser Gebiet eine grosse Menge Möglichkeiten.